

Conseil communal de Prilly

Procès-verbal de la séance No 4-2020

du lundi 29 juin 2020

Procès-verbal de la séance 4-2020 du Conseil Communal de Prilly

Président : Monsieur Daniel Oertli

Lundi 29 juin 2020 à 20h05, à la Grande Salle.

Monsieur le Président du Conseil souhaite la bienvenue à la 4^{ème} séance du Conseil communal de l'année 2020. Il rappelle les règles sanitaires en vigueur pour lutter contre le COVID-19 et passe la parole au secrétaire du Conseil pour l'appel.

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour

Appel :

Personnes présentes :	58
Excusées :	10
Retard :	1
Absents :	2
Démissions :	-
Future admission :	-
Total :	71

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil est atteint, le Président ouvre la séance, conformément à l'article 62 du règlement.

Monsieur le Président a plusieurs modifications de l'ordre du jour de la séance à proposer. La 1^{ère} consiste à renommer le point 6 en élection complémentaire, à la place des assermentations, afin d'élire le ou la suppléante à l'ORPC, ce qui n'avait pas pu être fait la semaine précédente. Le 2^{ème} changement est d'intervertir les préavis 8 et 9, de traiter d'abord le préavis 9 et ensuite le 8, ce qui permettrait à M. le Municipal Pellegrinelli de faire une présentation. Le 3^{ème} changement est d'ajouter entre les points 11 et 12, la réponse municipale à l'interpellation de Madame Johanna Monney.

Vote : l'ordre du jour modifié est adopté par 56 voix pour, moins 2 abstentions.

Monsieur le Président passe au point 2 de l'ordre du jour.

2. Correspondance

Monsieur le Président précise que le Bureau a reçu une copie d'un courrier de riverains de la piscine de la Fleur-de-Lys concernant des nuisances, un courrier daté du 17 juin et adressé à la Municipalité. Le Bureau a également reçu des questions pour le préavis 9-2020 par M. Amblet. Celui-ci va en parler lors des discussions dans le cadre de l'examen du préavis.

Monsieur le Président passe au point 3 de l'ordre du jour.

3. Communications du Bureau

Monsieur le Président informe que la prochaine séance du Conseil est fixée au 31 août 2020. Cette séance sera destinée aux comptes et à la gestion 2019. Ensuite, il y aura une séance le 28 septembre, 2 novembre, 7 et 14 décembre 2020.

Monsieur le Président passe au point 4 de l'ordre du jour.

4. Communications municipales

Monsieur le Président précise qu'il n'a pas reçu de communication et demande si la Municipalité souhaite s'exprimer.

Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia (Les Verts) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Suite à la ratification de l'accord de Paris par la Suisse en 2017, la Confédération s'est engagée à réduire drastiquement ses émissions de gaz à effet de serre afin de contenir le réchauffement climatique en-dessous de 2 degrés par rapport à l'ère préindustrielle. En automne 2019, le Conseil fédéral déclarait vouloir atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 grâce à l'application stricte de sa stratégie énergétique, ce qui représente concrètement de passer de plus de 5 tonnes de gaz à effet de serre par habitant et par an aujourd'hui, à 1 tonne par habitant en 2050. Cette cible ne pourra être atteinte qu'avec la participation de tous les niveaux de gouvernance en Suisse et la participation active de la population.

Concernant l'implication communale au niveau vaudois, la Ville de Lausanne a la première lancé son plan climat en 2019 avec les mêmes cibles que la stratégie énergétique de la Confédération. Nyon et Vevey ont également annoncé la mise en place d'un plan climat pour leur territoire en 2020 avec une reconnaissance de l'urgence climatique. Renens réfléchit à la mise en place d'un plan climat et développe une première action participative à ce sujet avec la population. De son côté, Prilly est cité de l'énergie depuis 2012, ce qui signifie qu'elle a établi, suivi et mis à jour une politique énergétique et climatique ambitieuse depuis 8 ans. Aujourd'hui, elle s'apprête à être audité pour l'obtention du label européen, cité de l'énergie gold. Elle pourrait être la 5^{ème} ville vaudoise à recevoir cette certification après Lausanne, Vevey, Montreux et Renens. Afin d'y parvenir, elle vient de rédiger et valider une nouvelle politique énergétique et climatique pour 4 ans, dont les engagements ambitieux sont les suivants :

- La Municipalité de Prilly reconnaît l'urgence climatique comme un des principaux défis auxquels répondre. Elle s'engage à suivre la stratégie énergétique de la Confédération et son objectif de neutralité carbone en 2050. Afin de confirmer son implication, elle a ratifié la charte énergétique et climatique des villes et communes suisses, dont une quinzaine des grandes villes de notre pays sont signataires. Cette charte définit les lignes directrices, afin de mener une politique communale responsable en matière d'énergie et de protection du climat, selon les cibles de la Confédération.

Elle viendra compléter la démarche mise en place au sein de la Commune depuis l'engagement d'un délégué à l'énergie et à l'environnement en 2010, démarche accompagnée d'un outil de management énergétique avec un plan d'action, des objectifs quantitatifs propres au territoire prilléran et des indicateurs de suivi, le tout actualisé tous les 4 ans. La charte devrait également servir de base à une protection approfondie sur les mesures d'adaptation du climat à mettre en place et sur les moyens à développer, afin d'y parvenir. En ce sens, la Municipalité va dès à présent étudier la possibilité d'élaborer un plan climat communal avec la participation de la population. La politique énergie – climat de Prilly, ainsi que la charte énergétique climatique des villes et communes suisses sont consultables dès à présent sur le site internet communal.

Monsieur le Président passe au point 5 de l'ordre du jour.

5. Collaborations intercommunales

ASIGOS

Monsieur le Conseiller Olivier Pilet (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En lien avec le préavis no xx-2020 concernant la modification des statuts de l'ASIGOS, les délégués de Prilly ont été conviés à une séance de présentation le 9 juin dernier. Au vu de l'heure tardive de la fin de la présentation du préavis et la discussion qui devait suivre, il a été décidé d'agender deux séances supplémentaires, dont une avec les deux autres communes pour modifier les statuts.

Il n'y a pas d'autre intervention.

Monsieur le Président passe au point 6 de l'ordre du jour.

6. Election complémentaire (s)

Monsieur le Président prend la parole

Je vous avais dit la semaine passée qu'il y avait de nouveaux statuts au sein de l'ORPC qui demandaient l'élection d'un nouveau suppléant, je passe donc la parole à Madame Clivaz Luchez.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Pour l'ORPC, je vous présente la candidature de Monsieur Vincent Zodogome. Je ne vous le présenterai pas puisque vous avez eu une présentation de lui la semaine passée. Je vous demande de bien vouloir accueillir cette candidature.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres propositions.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président demande d'élire Monsieur Zodogome par acclamation.

Applaudissements de l'assemblée.

Monsieur le Président passe au point 7 de l'ordre du jour.

7. Nombre de Conseillères et Conseillers communaux et municipaux (articles 1 et 19 du Règlement du Conseil)

Monsieur le Président prend la parole

L'article 1 de notre Règlement du Conseil prévoit que l'on doit décider du nombre de Conseillers jusqu'au 30 juin de l'année qui précède le renouvellement de l'ensemble des autorités. L'article 19 de notre Règlement dit la même chose pour les Conseillers municipaux. Le Conseil d'Etat a publié un arrêté le 23 avril de cette année qui disait que ce délai était reporté jusqu'au 30 septembre. Lors de la réunion avec les présidents de groupes, on a abordé ce sujet pour savoir s'il y aurait débat, cela ne semblait pas être le cas, tout le monde était pour le statu quo. La Municipalité m'avait adressé une lettre en date du 24 février, proposant aussi le maintien du statu quo. J'en conclus qu'il n'y a pas de débat. Toutefois, je pensais qu'il était important que cette question, vu qu'elle n'apparaît que tous les 5 ans, figure au procès-verbal de la séance. Je rappelle que si quelqu'un voulait tout de même changer le nombre de Conseillers, qu'ils soient municipaux ou communaux, il faut présenter un vrai projet, donc on a encore le temps jusqu'au 30 septembre.

Quelqu'un demande-t-il la parole à ce sujet ?

Ce n'est pas le cas. Je passe dès lors au point 8 de l'ordre du jour. Pour ce faire, nous allons avoir une présentation de Monsieur le Municipal Pellegrinelli et ensuite nous passerons à l'examen du préavis no 9-2020.

Présentation de Monsieur le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'ai déjà fait cette présentation aux membres de la Commission qui ont étudié le préavis. Au sein de la Municipalité, on trouvait intéressant que les Conseillers puissent voir ce document qui est un résumé du rapport que nous avons enfin reçu sur l'état des routes à Prilly.

Pourquoi entretenir



Sécurité :

- Eviter les accidents

Usages :

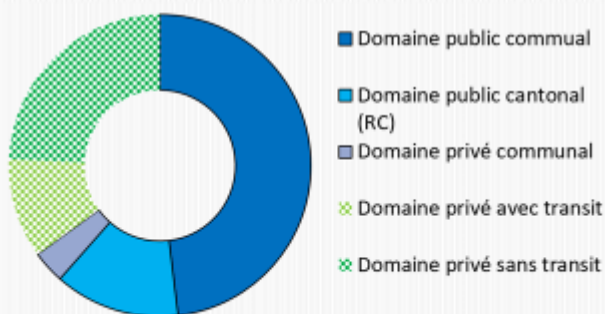
- Assurer l'accessibilité
- Garantir la vitesse de circulation
- Pourvoir au confort

Finance :

- Conserver le patrimoine

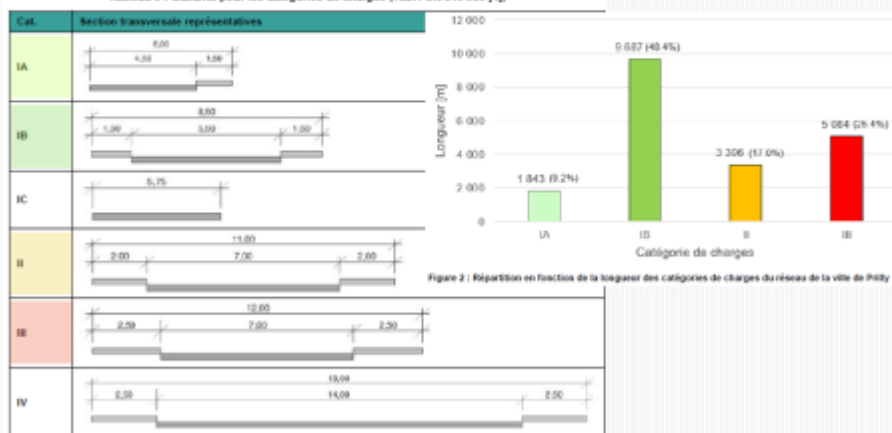
Réseau routier à Prilly

Domaine public communal	Domaine public cantonal (RC)	Domaine privé communal	Domaine privé (avec transit)	Domaine privé (sans transit)	Total
12'979 m	5'584 m	1'451 m	4'436 m	10'107 m	34'557 m



Catégories de route

Tableau 3 : Gabarits pour les catégories de charges (Tab.1 SN 640 986 [4])

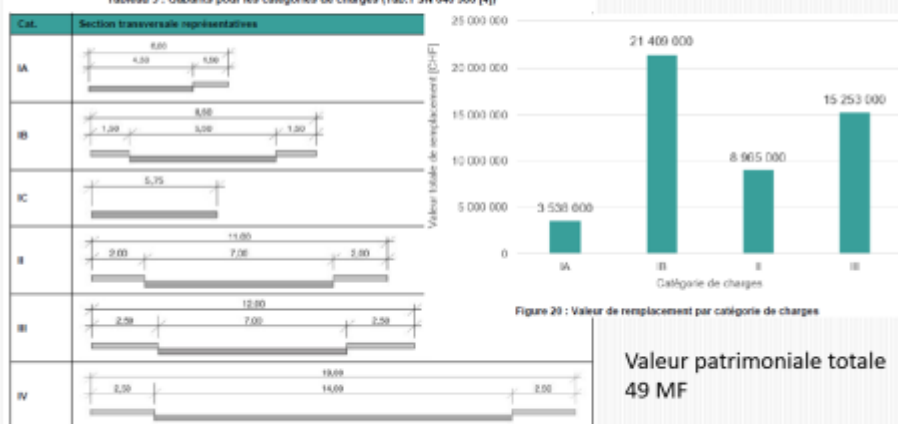


• Service des Travaux

02.03.2020 • 4

Valeur patrimoniale

Tableau 3 : Gabarits pour les catégories de charges (Tab.1 SN 640 986 [4])



• Service des Travaux

02.03.2020 • 5

Charge de trafic



Sollicitation de la
chaussée :

Un camion 40 to $\equiv$
32'000 voitures

Charge de trafic



Un bus $\equiv$
40'000 voitures

Un bus articulé $\equiv$
63'000 à 140'000 voitures

Un bus double articulé $\equiv$
140'000 voitures

Situation



Inspection visuelle en 2017, avec transformation en indices d'état.

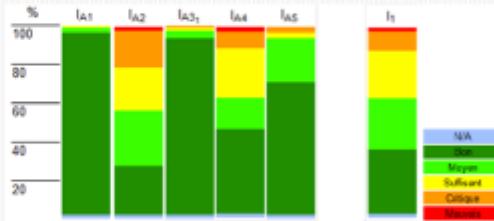


Figure 4 : Vue générale de l'état du réseau (2017)

Indice moyen du réseau prilléran : 1.51/5

Stratégie d'entretien des chaussées

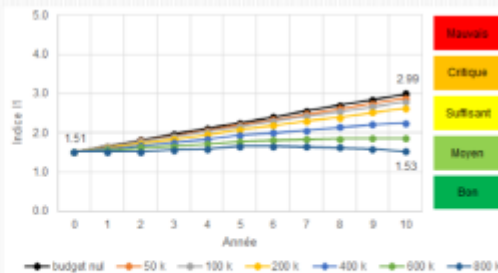
Tableau 8 : Catalogue des besoins d'entretien

Code	Besoin (Description)	Coût (CHF/m²)
B3	Enduit superficiel	25
B5	Craquelure de roulement avec traitage	75
B6	Reconstruction superstructure bitumineuse	180
B7	Reconstruction totale	230
Autr	Plus-value pour route plus absorbante	n/c

Tableau 9 : Description des familles de besoins du catalogue

Besoin	Intensité	Description
-		Structure de base
B3		Enduit d'un enduit de surface (enduit superficiel)
B5		Prétraitement et remplacement de la couche de roulement bitumineuse
B6		Prétraitement et remplacement de toute la superstructure bitumineuse
B7		Prétraitement et remplacement de toute la structure (enduit bitumineux et couche de fondation en gravier)

Le maintien de la valeur patrimoniale nécessite 800'000 à 900'000 CHF HT d'investissement par an



Assainissement au bruit



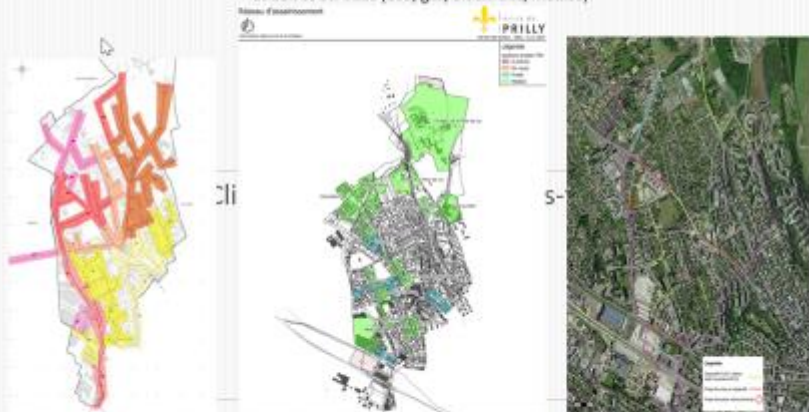
Délai d'assainissement au bruit
des routes communales:

31 mars 2018

(OPB, art. 17, al. 4b)

Plan général d'évacuation des eaux (PGEE)

et autres services (eau, gaz, électricité, médias)



Stratégie d'entretien des chaussées

La stratégie d'entretien est la suivante:

- Connaissance du réseau routier (inspection visuelle, portance, géoréférencement, etc...)
- Coordination avec les autres services (urbanisme, voirie, SIL, etc...)
- Combinaison des objectifs d'assainissement au bruit, d'assainissement des eaux claires/usées, de développement du réseau tl et d'entretien des routes
- Priorisation des axes principaux et/ou sollicités
- Optimisation des interventions
- Planification des projets sur une législature (à faire)
- Routes de desserte et collectrices réfectionnées avec ECF

L'entretien des chaussées

- Demande un investissement de 800 à 900 kF / an si il est optimisé
- Doit souvent être réalisé de manière non optimisé, ce qui le renchérit

J'en ai terminé avec cette présentation qui me paraissait être intéressante pour le débat qui va suivre.

Monsieur le Président remercie Monsieur Pellegrinelli pour la présentation qu'il juge très utile.

8. **Préavis municipal N°9-2020 sollicitant un crédit de CHF 315'000.00 destiné aux études et aux travaux routiers pour l'année 2020**

Monsieur le Président donne la parole à Madame la Conseillère Jessica Waeny Desponds, rapportrice de la Commission.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc (délibérations et vote final).

Monsieur le Président ouvre la discussion et demande si la parole est sollicitée.

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (Les Verts) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

C'est super ce que vous nous proposez cette année, je tiens à commencer par cela. On fait du transport public. Effectivement, si ça frotte, ça endommage aussi les bus. On va rajouter des pistes cyclables, magnifique ! On va construire un trottoir qui permettra aux gens de se déplacer de manière bien plus aisée qu'aujourd'hui. Toutefois, lors de nos discussions, nous avons relevé de nombreuses questions concernant le parking de la piscine de Prilly, pas toutes directement liées au préavis de ce soir, elles en sont toutes issues, je me permettrais donc tout de même de les lister ici, car je pense qu'elles seront intéressantes pour tout le monde.

Le préavis mentionne qu'une réflexion va prochainement être menée en vue d'introduire un système payant pour les deux parkings.

Est-ce que la réflexion porte uniquement sur l'installation d'horodateurs ou va-t-elle également considérer d'autres mesures d'incitation à venir à la piscine sans véhicule motorisé ?

Pouvez-vous préciser "prochainement" ? Avez-vous déjà des informations sur la date ?

Sens de la circulation

Certains membres de notre groupe Les Verts ont le sentiment qu'inverser le sens de circulation dans le parking principal aurait un effet bénéfique et éviterait de nombreux croisements de voiture, favorisant une plus grande fluidité du trafic au carrefour de sortie du parking sur le chemin de la Fleur-de-Lys. En arrivant depuis Prilly-centre sur le chemin des Creuses, on pourrait continuer tout droit au lieu de faire un crochet en-dessous. Si on fait le crochet, on se retrouve à un carrefour où toutes les voitures qui montent arrivent, alors que si on inversait la circulation, on pourrait naturellement sortir par le bas et on tournerait directement à gauche, ce qui à mon avis fluidifierait le trafic et cela serait aussi plus agréable à vélo.

Parking vélo

Dans la mesure où nous souhaitons favoriser la mobilité douce, et que le parking vélo se remplit au moins aussi rapidement que le parking voiture, il pourrait être utile de l'agrandir. Le parking vélo pourrait facilement s'étendre sur certains emplacements motos ou dans le grand parking voiture qui va être rénové.

Il pourrait donc être intéressant de faire une pierre deux coups et de peut-être peindre quelques places moto sur le parking en rénovation afin d'agrandir plus tard le parking vélo. Quel est l'avis de la Municipalité sur une possible extension du parking vélo en déplaçant une partie du parking moto ?

Littering et rodéo routier sur "Sunset Drive parking"

De nombreuses personnes utilisent le parking pour se détendre de diverses manières au coucher du soleil et durant la nuit. Il faut dire que la vue est imprenable et que, malgré l'aspect parking, le cadre est très agréable. Malheureusement, victime de son succès, la place est fréquemment jonchée de débris qui iront s'éparpiller dans la nature, par exemple jusqu'à la forêt, puis peut-être dans la rivière. Si l'on peut penser que certains usagers devraient suivre un cours d'écologie appliquée, il arrive aussi fréquemment que les poubelles débordent, décourageant peut-être ceux-ci de garder leur parking favori propre.

Dans la mesure où nous coulons du béton sur ce parking, pourrait-on envisager d'ajouter quelques poubelles afin de limiter le littering ?

Il est connu que le parking n'est pas uniquement réputé pour son panorama romantique. C'est également le ring des amateurs de sports mécaniques. Les traces de gomme sur le sol en témoignent régulièrement. Probablement que ces utilisateurs-là seraient intéressés de savoir si le nouveau revêtement offrira de meilleures performances. Dans la mesure où il s'agit d'une zone 30, nous espérons pour notre part que ces travaux de rénovation seront pensés de manière à inciter les automobilistes à respecter la limite des 30 km/h.

La municipalité envisage-t-elle de profiter des travaux courant pour ajouter des limiteurs de vitesse à la zone 30, surtout dans le parking, afin de dissuader les pilotes de rallye en herbe d'utiliser le parking comme piste de course ?

Nous constatons que le plan "annexe 4" mentionne une possibilité de parking le long du chemin de Champvent. Lors des discussions sur le PGA en fin d'année passée, Monsieur le Syndic a assuré que cette zone ne serait jamais transformée en parking. Pourtant, année après année, il semble que l'histoire se répète. Cette zone parapublique B à vocation écologique est couverte de véhicules chaque été.

Quelle est l'évolution prévue de ce parking temporaire ?

Quelle conséquence la circulation dans cette zone a-t-elle sur la biodiversité et la qualité du sol ?

Une proposition d'amélioration pour publier l'état d'occupation des parkings sur le site web. Une personne informée en vaut deux. Cette année, la Commune connaît le nombre de clients présents sur le site de la piscine à chaque instant. Il serait possible d'extrapoler l'occupation du parking à partir de ce nombre. Serait-il envisageable de publier sur la page internet de la piscine un message recommandant aux usagers de ne pas venir en voiture lorsque les parkings sont pleins. Je vous remercie pour les propositions d'entretien routier que vous nous avez faites dans ce préavis. Le groupe des Verts remercie d'avance la Municipalité pour ses réponses aux questions.

Monsieur le Conseiller Philippe Schroff (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Le groupe PLR tient à remercier la Municipalité pour son préavis complet, détaillé, clair qui nous permet de voir où vont nous mener ces différentes réflexions. Juste une chose, Monsieur le Municipal, vous parliez avant du budget supplémentaire de CHF 800 à 900'000.00 qui serait rajouté chaque année. Si je prends l'exemple du BHNS, on a voté un préavis BHNS, ce qui est consacré aux routes dans ce préavis viendrait en diminution des CHF 800 à 900'000.00, c'est juste ?

« Monsieur le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli confirme que c'est le cas. »

Quelques commentaires sur l'intervention de Monsieur Amblet. L'intervention du sens de circulation semble faire sens, je pense qu'il y a des spécialistes qui vont pouvoir se prononcer sur ça. Concernant le littering, étant aussi habitant du quartier, je constate que bien souvent les poubelles sont vides, mais que les déchets sont par terre. Donc, rajouter des poubelles, je ne suis pas sûr. Peut-être mettre un éclairage qui dissuaderait les personnes à venir la nuit entière sur le parking ? Avec un éclairage public, peut-être que cela évitera un peu ce littering très malveillant. Un limiteur de vitesse, personnellement, je trouve que c'est tout à fait adapté pour une zone 30 km/h comme celle-ci. Quant à l'utilisation du champ, cela me semble être quand-même relativement peu fréquent et je pense que d'empiler les voitures serait plus compliqué, donc en situation d'urgence, mesure d'urgence.

Monsieur le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'aimerais tout d'abord remercier Monsieur Amblet de nous avoir envoyé la liste de ses questions, même si c'était à la dernière minute. Néanmoins, on a pu en prendre connaissance et les traiter d'une manière on l'espère la plus exhaustive et à satisfaction du questionnant. Je prends les questions dans l'ordre. Concernant l'introduction d'un système payant pour les deux parkings.

Est-ce que la réflexion porte uniquement sur l'installation d'horodateurs ou va-t-elle également considérer d'autres mesures d'incitation à venir à la piscine sans véhicule motorisé ?

Nous sommes en train d'y réfléchir, je ne peux donc pas pour le moment aller plus loin et vous dire si c'est seulement les horodateurs ou s'il y aura d'autres choses, puisque ceci doit être discuté et mis en avant.

Pouvez-vous préciser "prochainement" ?

On va dire que si on choisit la solution des horodateurs pour la saison de la piscine, il faut qu'on fasse les installations en avril, avec un préavis en janvier. Donc, cela peut être 6 mois ou à 2 ans et demi. Maintenant, on peut très bien aller un peu moins vite ou un peu plus lentement, et ne pas se focaliser sur l'ouverture de la piscine, mais mettre cela n'importe quel mois de l'année au niveau des installations.

Fluidité du trafic, inverser le sens de la circulation dans les parkings du haut et du bas. On a réfléchi, on avait arrêté une solution. Maintenant, de prime abord, comme ça et sans avoir consulté Polouest, les spécialistes, on pourrait éventuellement inverser le sens, mais on se trouverait devant un autre problème qui serait à la montée du sentier de la Fleur-de-Lys où on a la possibilité de rentrer sur le parking du bas, alors que maintenant, on rentre sur le parking du haut et les voitures qui viennent du chemin des Creuses qui iraient tout droit là où c'est interdit maintenant, qui arriveraient au bout en-dessous des parcs à vélos, seraient en conflit avec ceux qui descendent du restaurant et ceux qui veulent monter pour aller devant les places handicapés ou devant la piscine pour déposer quelqu'un. Donc, on est donc là un peu en conflit et on ne sait pas très bien comment résoudre ce problème.

Autre cerise sur le gâteau, l'îlot que nous avons créé pour justement éviter que ceux qui descendent du restaurant puissent remonter sur le parking du haut pour ressortir sur les Creuses, il y a un îlot avec un arbre et si on inverse le sens, on devra démolir tout ça. Aujourd'hui, je ne peux pas vous dire si c'est une bonne ou une mauvaise idée, on réfléchira avec mon collègue, Monsieur Reymond, si ça vaut la peine d'inverser le sens. Aujourd'hui, tous les plans, tous les panneaux sont faits pour aller dans le sens de circulation d'aujourd'hui.

Pour vous, il serait intéressant de faire d'une pierre deux coups. Pour peindre quelques places motos sur le parking en rénovation afin d'agrandir le parking vélo. Oui, c'est peut-être même une bonne idée et c'est certainement ce qu'on va faire, soit sur le parking inférieur, soit sur les premières places du parking supérieur, de manière à agrandir la possibilité aux vélos, vélomoteurs et motos de se parquer. Bien évidemment, ce sera au détriment du nombre de places de parc, mais c'est quelque chose que l'on peut faire.

Le littering, Monsieur Schroff l'a assez bien dit, souvent les poubelles sont vides, mais autour des poubelles, il y a plein de déchets. On peut évidemment augmenter le nombre de poubelles sur le parking supérieur et/ou sur le parking inférieur. Il faut savoir qu'aujourd'hui les poubelles que l'on met, qui sont un peu du style de Lausanne, mais qui coûtent moins cher, coûtent quand même CHF 2'500.00 pièce. C'est quelque chose que nous n'avons pas prévu dans le préavis qui vous est présenté aujourd'hui. Si vous souhaitez rajouter des poubelles, il faudra faire un amendement et y mettre l'argent nécessaire pour le nombre de poubelles que vous voulez mettre. A noter que les endroits poubelles que l'on a autour du parking, on a beaucoup de cartons à pizzas et malheureusement, ces cartons à pizzas ne rentrent pas dans la poubelle, c'est fait exprès justement, pas pour les cartons à pizzas, mais c'est pour les sacs poubelles ménagers, sinon on retrouve dans les poubelles beaucoup de sacs de ménages et ce n'est pas ce que l'on veut.

Dans la mesure où nous coulons du béton. M. Amblet, on ne coule pas du béton, on coule du revêtement bitumineux.

La municipalité envisage-t-elle de profiter des travaux courants pour ajouter des limiteurs de vitesse à la zone 30, surtout dans le parking, afin de dissuader les pilotes de rallye en herbe d'utiliser le parking comme piste de course ?

Oui, on peut le faire et non, ce n'est pas prévu dans le préavis qui vous est présenté ce soir. Nous avons regardé ce matin avec mon service et il est possible de mettre deux ralentisseurs sur le parking inférieur. Après, la question se pose s'il faut en mettre aussi sur le parking supérieur ? La question se pose. Mais si on veut faire ces ralentisseurs, ces espèces de boudins, mais ce serait plus des gendarmes couchés, on a besoin de CHF 10'000.00 supplémentaires. Là aussi, si vous jugez que cette solution vous plait, merci de bien vouloir déposer un amendement de façon à ce que l'on puisse bénéficier des moyens nécessaires. Je ne sais pas si vous êtes allés vers les terrains de football, près de la piscine à Renens. Ils ont réalisé une sorte de gymkhana en voiture de gauche et de droite. Cette place à Renens est beaucoup plus grande en largeur et en longueur. Ils ont pu faire ce genre de chose-là. On pourrait éventuellement aussi envisager de faire un ou deux « S », mais on va perdre des places de parc et je ne sais pas si c'est vraiment nécessaire pour 3 à 4 fois dans l'année où les gens viennent faire du rodéo.

Le parking le long du chemin de Champvent. En principe, il n'y a pas de places de parc le long de Champvent, juste avant d'arriver sur Jouxten.

Simplement, la Municipalité a décidé qu'en cas de canicule, donc de journée exceptionnelle, que l'on pouvait parquer un certain nombre de voitures dans le champ, le long de la forêt, ce qui représente une centaine de voitures. Le reste du temps, ce n'est pas un parking, c'est un champ. Maintenant, je ne suis pas un spécialiste de la biodiversité, je ne vais donc pas vous dire de bêtises sur la qualité du sol.

J'avais aussi entendu une requête concernant le type de revêtement qui est fait sur cette place de parc inférieure à la piscine. Il faut savoir que si l'on pose un enrobé à froid, cela génère aujourd'hui 1 m3 de déchets, alors que si l'on devait poser un enrobé à chaud, avec une couleur par exemple, c'est quelque chose qui générerait 123 m3 de déchets et qui coûterait la bagatelle de CHF 250'000.00 à la place de CHF 65'000.00 que coûte la pose de l'enrobé à froid. Dans les CHF 250'000.00, il n'y a pas les 10% de marge et pas l'installation du chantier, ni d'autres petits frais supplémentaires. Au niveau écologique, la pose de l'enrobé à froid est meilleure et il sera légèrement teinté de blanc. Il est aussi moins cher.

Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia (Les Verts) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Pour répondre à la question si l'on peut afficher l'occupation du parking sur le site internet avec les autres indications concernant la piscine. Il faut savoir qu'on a mis en place un système qui nous permet de savoir en temps réel combien il y a de personnes qui sont à l'intérieur de la piscine. C'était pour pouvoir limiter le nombre de personnes à l'intérieur, avec ces limitations qui étaient à 2'500 personnes, qui sont passées à 4'000.

Malheureusement, le système n'est pas aussi automatique qu'on pouvait croire au départ. Il y a une petite main aujourd'hui qui indique sur le site internet s'il y a de la place à la piscine, s'il y a de l'attente aux caisses et si le parking est ouvert ou pas. On peut tout à fait regarder avec cette petite main si elle peut indiquer quand le parking est complet ou en tout cas en voie de l'être, que l'on mette une indication pour dire qu'il est inutile d'essayer de venir en voiture et de trouver un autre moyen de transport, afin de limiter l'engorgement de cet endroit. On regardera avec la personne en question qui s'occupe de ces informations.

Monsieur le Conseiller Roger Saugy (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Quand on a discuté des travaux faits à la piscine, la grande opération du renouvellement de la piscine, je m'étais permis de suggérer, ce qui a amené d'ailleurs les rires et l'agacement du municipal de l'époque, suggérer un moyen de transport public du centre à la piscine. Je pense qu'on arrive maintenant à la conclusion qu'on ne peut plus indéfiniment agrandir le parking, on ne peut pas indéfiniment demander aux mamans de charger leurs couchettes et leur pique-nique sur le LEB en passant par Montétan, je suggère à la Municipalité de ressortir notre réflexion d'il y a quelques années et je pense qu'un des moyens de réduire les déplacements en voiture, c'est d'offrir une solution de secours. Je ne m'offre pas pour pousser les poussettes en montant le chemin des Creuses, je n'ai plus le souffle pour le faire et je comprends mieux les mamans qui prennent la voiture, alors que ce n'est peut-être pas indispensable. Merci à la Municipalité de continuer à réfléchir et d'envisager une solution telle que celle que je proposais, puisque j'avais fait un test à Prilly avec un véhicule qui venait de la région parisienne et qui était venu circuler une seule journée dans Prilly.

Ce sont des véhicules à remorque qui sont tirés par un petit moteur VW, cela ne nécessite pas de gros frais d'exploitation et c'est peut-être le moyen de permettre à des gens de se rendre plus facilement à la piscine.

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (Les Verts) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je me permets de revenir sur quelques points. Je vous remercie avant tout pour toutes ces réponses. Au niveau du système payant et des horodateurs, je suis heureux de voir qu'il y a une discussion en cours et qu'elle semble plus large que juste les horodateurs. J'appuierai d'ailleurs Monsieur Saugy avec l'idée d'une navette qui irait de Prilly-centre ou d'un autre lieu jusqu'à la piscine. En effet, il y a de nombreuses routes qui ne sont pas très agréables à faire à pied en été pour aller à la piscine, c'est assez difficile, surtout si on habite sur les bas de Prilly. Il y a vraiment des solutions à trouver. D'autres solutions qui avaient été évoquées dans notre groupe, c'était par exemple d'utiliser l'argent récolté, pour faire une prime à l'entrée pour les gens qui présentent un ticket de transport valide à la piscine. L'idée n'est pas de décider ce soir bien sûr, mais c'est intéressant de voir qu'il y a plein de solutions et que l'on ne va pas se limiter à la pose d'horodateurs, mais bien réfléchir au sens plus large, si j'ai bien compris.

En ce qui concerne l'inversement du sens du parking, nous ne sommes pas spécialistes non plus. Je suis content que vous ayez entendu notre proposition et que vous acceptiez d'y réfléchir et je pense que le problème que vous avez relevé au niveau de l'accès des secours et éventuellement des vélos est peut-être tout à fait valide.

Merci beaucoup d'avance pour le parking à vélos.

Au niveau du littering, là encore, j'ai l'impression que les poubelles débordent un peu. Néanmoins, je vois qu'il y a plusieurs avis. Je pense que ce qui est important de relever est que tout le monde est d'accord sur ce point, il y a un problème de littering sur cette place et il serait peut-être bon de faire quelque chose ou en tout cas de réfléchir à une solution.

Au niveau des 30 km/h, nous proposerons de poser cet amendement pour augmenter le budget de CHF 10'000.00 en tout pour deux pièces. Nous pourrions en discuter plus tard, je ne sais pas quel moment sera le plus adéquat. Monsieur le Président du Conseil pourra m'aider dans ce sens.

En ce qui concerne le parking dans le champ, merci pour les informations. Evidemment, nous ne sommes pas super pour, mais on se réservera de revenir avec un postulat ou une interpellation à un autre moment, parce que ce n'est vraiment pas en rapport avec le préavis qu'on va voter ce soir.

Merci enfin pour le revêtement enrobé à froid écologiquement meilleur et également plus clair, ce qui aide à lutter contre les îlots de chaleur par exemple.

Monsieur le Président demande si la parole est encore demandée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président demande à Monsieur Amblet de confirmer son amendement.

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (Les Verts) a la parole

Il s'agit d'un amendement de CHF 10'000.00 pour la pose de ralentisseurs sur le parking. Je suis prêt à discuter bien entendu de savoir si on en pose que sur le parking du bas ou sur les deux parties du parking, je pense que c'est une question intéressante. Ça me paraît essentiel, parce que j'habite juste à côté, comme Monsieur Schroff, il y a beaucoup de circulation. Personnellement, le fait qu'il y ait des jeunes sur cette place le soir ne me dérange pas trop, c'est un peu perturbant, mais il faut bien qu'ils soient quelque part. Par contre, le fait qu'ils mettent en danger les gens en roulant n'importe comment sur cette place, c'est un peu plus ennuyeux et je pense que surtout dans une zone 30 avec des enfants, des poussettes, des vélos qui passent, c'est important qu'on puisse ralentir ces voitures. Je n'en suis pas sûr, mais il me semble que dans notre pays, pour avoir une zone 30 homologuée, on doit prouver que les voitures, dans la plupart des cas, roulent à 30 km/h naturellement de la façon que sont faites les routes et ce n'est clairement pas le cas sur ces parkings.

Monsieur le Président confirme l'amendement ainsi : Conclusion no 1, octroyer un crédit de CHF 315'000.00 destiné au renouvellement ciblé et au renforcement des superstructures du réseau routier, ainsi qu'un crédit de CHF 10'000.00 pour la pose de ralentisseurs dans le parking de la piscine de la Fleur-de-Lys.

Monsieur le Conseiller Philippe Schroff (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Encore un avis partial, je suis désolé, on habite dans la région. Effectivement, le fait d'éviter des vitesses exagérées sur ce parking est positif. Maintenant, de rajouter CHF 10'000.00 au préavis est ennuyeux ; mais s'il n'y a pas d'autre solution, il est clair qu'il en va de la sécurité des personnes qui sont sur le parking. Bien sûr, on est aussi sûrs que la Municipalité veillera que le préavis, tel qu'il est voté aujourd'hui, s'il peut aussi inclure les travaux de ralentisseurs, se feront sans la dépense supplémentaire, c'est ainsi qu'en tout cas, personnellement, je soutiendrai ce préavis amendé.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le groupe socialiste soutient le préavis, mais également l'amendement, parce qu'effectivement, il en va de la sécurité des gens qui tournent autour de la piscine.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Pour les ralentisseurs, je ne suis ni pour, ni pour, bien au contraire. Simplement, il faut peut-être aussi tenir compte de l'environnement, des gens qui habitent dans la région, du bruit que ces ralentisseurs occasionnent. Chaque fois qu'une voiture passe sur un ralentisseur, cela fait du bruit. Est-ce que cela provoque plus de bruit que les véhicules qui roulent trop vite ? Je ne sais pas.

Monsieur le Président soumet au vote l'amendement : octroyer un crédit de CHF 315'000.00 destiné au renouvellement ciblé et au renforcement des superstructures du réseau routier, ainsi qu'un crédit de CHF 10'000.00 pour la pose de ralentisseurs à la piscine de la Fleur-de-Lys.

Vote : l'amendement est accepté par 37 voix pour, 4 voix contre, 12 abstentions

Monsieur le Président passe la parole à Madame la rapportrice pour la lecture des conclusions.

Lecture des conclusions.

Monsieur le Président précise que l'on peut passer maintenant au vote sur les conclusions amendées du préavis municipal.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 9-2020,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'octroyer un crédit de CHF 315'000.00 destiné au renouvellement ciblé et au renforcement des superstructures du réseau routier, ainsi qu'un crédit de CHF 10'000.00 pour la pose de ralentisseurs à la piscine de la Fleur-de-Lys ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante ;
3. d'amortir cette dépense d'investissement sur une durée de 10 ans à raison de CHF 32'000.00 par année par le compte 3311.000.4300 dès l'année qui suit la fin des travaux ;
4. de comptabiliser annuellement la charge d'intérêts dans le compte 3909.0004300 ;
5. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du présent préavis en vue de sa mise en œuvre.

Vote : les conclusions amendées du préavis municipal no 9-2020 sont acceptées par 56 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

9. **Préavis municipal N° 8-2020 concernant l'adoption de la convention de subventionnement multipartite 2021-2024 entre la Ville de Prilly et la Fondation du Théâtre Kléber-Méleau (TKM)**

Monsieur le Président donne la parole à Madame la Conseillère Monique Genet, rapportrice de la Commission.

Lecture du rapport de la Commission (délibérations et vote final).

Monsieur le Président ouvre la discussion.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Bien sûr qu'il faut qu'on soutienne la culture, mais je regrette un petit peu que le vœu n'ait pas été soutenu par la Commission, parce qu'encore une fois, le citoyen contribuable prilléran va en gros injecter environ CHF 100'000.00, un petit peu plus dans quelques années quand on aura plus de population et je pense qu'il mérite, de par le fait qu'il met la main au portemonnaie, certains égards et certains avantages.

Monsieur le Conseiller municipal Antoine Reymond (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Je suis très heureux de voir que nous allons vers un vote assez massif sur ce préavis, ce d'autant plus que la situation de la culture, vous n'êtes pas sans l'ignorer, est assez difficile actuellement. Je crois que le théâtre et en particulier TKM est une invitation au voyage. On dit qu'on y va pour se changer les idées, je pense qu'on y va pour changer d'idée, pour voir le monde d'une manière un petit peu différente et en ressortir quelque peu changés par rapport à l'état dans lequel nous étions lorsque nous y sommes entrés. Le TKM s'efforce d'offrir des spectacles variés.

On peut avoir un texte de Ramuz, on peut avoir une pièce d'Omar Porras bien sûr ; un sud-américain qui nous fait relire Ramuz est toujours une belle chose. Il y a de la musique malienne et pour ceux qui n'y ont pas encore été et je reviendrai sur la question qui a été posée, je vous assure, allez au bal littéraire latino où il y a une histoire qui est racontée, qui est interrompue et l'on danse et l'on mange et je dois avouer que l'on y boit aussi. C'est vraiment une parenthèse, mais qui vient enrichir notre existence et c'est vraiment une responsabilité dans notre société d'aujourd'hui.

Quant à l'accessibilité du point de vue des coûts, bien sûr que ce serait par hypothèse une bonne chose qu'il soit possible d'avoir, parce que l'on habite l'une des communes qui signe cette convention, une convention qui, je vous rappelle, fait augmenter la part de Prilly de CHF 4'888.00. Il serait bien qu'effectivement, on pourrait imaginer que les habitants de Prilly et des autres communes puissent avoir des billets, c'est tout à fait possible à organiser. Simplement, l'un des buts du théâtre, c'est d'avoir évidemment des spectateurs, que ces spectateurs paient le prix de leur billet, de telle sorte que les subventions qui sont servies par les communes suffisent à faire marcher le théâtre. Si l'on devait offrir des billets gratuits, cela serait au détriment de la rentabilité du théâtre, ce qui fait que cela reviendrait dans nos comptes.

Par conséquent, ce ne serait pas une très bonne idée. Mais, il y a, vous l'avez lu dans le rapport, on n'y revient pas, un certain nombre de possibilités pour les personnes les plus défavorisées d'avoir accès au théâtre, même si c'est une vraie question. C'est d'autant plus une vraie question que le théâtre cherche à aller en dehors de ses murs et à rejoindre le public là où il se trouve. Aussi, je suis très heureux de vous annoncer que le 6 septembre, vous serez tous sur la place du Collège-centre à 18h00, pour venir regarder un spectacle, la grande guerre du Sondrebond. Je sais que cela se dit Sonderbund, mais nous savons tous que c'est un texte tout à fait rigolo et en même temps très poétique de Ramuz, la guerre du Sondrebond.

De la même manière, en juillet de l'année prochaine, nous pourrions accueillir la route lyrique, c'est en lien cette fois avec l'opéra, donc vous voyez que partout, nous pouvons amener le théâtre, la musique, la poésie sur la place publique, nous allons le faire et vous ne manquerez pas de lire le rapport de la Commission de gestion qui nous a posé énormément de questions sur le développement de la culture à Prilly et vous y trouverez un certain nombre d'éléments qui, j'espère, vous satisferont. Donc, je vous remercie de votre soutien, je remercie au nom du TKM, ceux et celles qui vont soutenir ce théâtre par votre vote et évidemment au nom de la Municipalité, je vous remercie de voter ce préavis.

Il n'y a pas d'autre question dans l'assemblée. Monsieur le Président clôt la discussion. Il passe la parole à Madame la rapportrice de la Commission ad hoc pour la lecture des conclusions.

Lecture des conclusions.

Monsieur le Président précise que l'on peut passer maintenant au vote sur les conclusions du préavis municipal.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N°8-2020,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- d'autoriser la Municipalité à signer avec la Fondation du Théâtre Kléber-Méleau, l'Etat de Vaud et les Communes fondatrices une convention de subventionnement multipartite de 4 ans de 2021 à 2024 ;
- d'accepter la subvention ordinaire annuelle en faveur de la Fondation du Théâtre Kléber-Méleau qui passera, pour les années subventionnées 2021 à 2024, à Fr. 99'136.00, montant porté annuellement au budget du chapitre « Théâtres » compte N° 3653.007.1520.

Vote : les conclusions du préavis municipal no 8-2020 sont acceptées à l'unanimité.

Monsieur le Président passe au point 10 de l'ordre du jour.

10. **Préavis municipal N°10-2020 sollicitant l'octroi d'un crédit complémentaire de CHF 142'807.81 couvrant des dépenses extrabudgétaires 2019 concernant la remise en état du bâtiment et autres éléments liés à la réouverture et à l'exploitation du restaurant de la piscine de la Fleur-de-Lys par les nouveaux exploitants.**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Conseiller David Boulaz, Rapporteur de la Commission des finances.

Lecture du rapport de la Commission des finances (délibérations et vote final).

Monsieur le Président ouvre la discussion et demande si la parole est sollicitée.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Ecrire que : aurait-il fallu intervenir plus rapidement et différemment ? Il est peut-être plus facile maintenant au moment de compter. Je rappelle ici que ce n'est pas moins de trois interpellations que j'ai déposées depuis la construction de ce restaurant en 2012. A toutes fins utiles, je rappelle aussi ce qui nous avait été promis lorsque, de justesse, la Municipalité obtenait l'adoption de ce préavis. Cet investissement devait être une affaire formidable et selon le rapport de la COFIN, on pouvait attendre un rendement magnifique. La réalité est peu glorieuse. La Municipalité a obtenu du Conseil communal l'autorisation de reconstruire le restaurant de la piscine, l'affaire était déjà mal engagée, car elle était bien mal planifiée. L'exécutif proposait la rénovation du restaurant avant la rénovation de la piscine et la remise en état des accès. Il était difficile de se rendre compte que les travaux de la piscine et des accès porteraient préjudice à l'exploitation du restaurant.

En 2011, par le préavis 10-2011, la Commune engageait donc CHF 3'640'000.00. L'ancien exploitant bénéficiait pour sa perte d'exploitation d'une indemnité de CHF 100'000.00. Lors de la réouverture de l'établissement, le locataire, Monsieur B., ne l'exploitait plus. Il le sous-louait à Monsieur A. qui l'exploitait. En 2015, la Vague bénéficiait d'une aide de CHF 132'000.00. En 2017, il fallait déplorer, d'une part, la perte de plusieurs loyers, mais on apprenait aussi la décision incompréhensible de libération de Monsieur B, qui était partie au bail du restaurant et donc responsable du paiement des loyers jusqu'à fin 2021. Notre commune a accepté la reprise du bail par la société SAMO SA. Cette décision est encore plus incompréhensible, car la société SAMO SA est selon le registre du commerce en difficulté depuis le mois de février de cette année-là.

Dans les comptes de notre commune, année après année, la rubrique 174 laisse apparaître un excédent de charges de presque CHF 100'000.00. De par le fait que nous avons encore dû faire des frais conséquents et que le loyer convenu avec les nouveaux exploitants demeure le même, cette situation n'est pas prête de s'améliorer. Ce restaurant est pour notre commune un trou sans fond. Une imaginaire nécessité que le restaurant soit ouvert pour la saison 2019 de la piscine a poussé la Municipalité dans une plus que coûteuse négociation. Mais pourquoi vouloir absolument rouvrir ? Pour nos baigneurs ? Quelques Food trucks sur le parking ou dans l'enceinte de la piscine auraient largement suffi pour un rafraichissement ou pour un casse-croûte.

Aujourd'hui, c'est l'heure des comptes. Une convention a été signée avec Monsieur A, respectivement avec la société SAMO SA, qui est aujourd'hui selon le registre du commerce en liquidation. Le résultat de la négociation : CHF 50'000.00 d'indemnités à qui ? A l'exploitant ou à SAMO qui est en liquidation. CHF 51'120.00 de loyers non rentrés. CHF 140'000.00 de travaux de remise en état. CHF 10'000.00 que la commune paie en plus pour les dépens + les frais d'expertise, les dépens sont les frais judiciaires de l'exploitant. Il y avait une garantie de loyer. On nous a dit à la Commission des finances qu'il s'agissait de CHF 30'000.00, alors qu'il était question en 2015 d'un chiffre de CHF 60'000.00., je ne sais plus où est la vérité là-dedans. La garantie de loyer de SAMO SA a été libérée en faveur de SAMO SA, ça de plus. Comme si la situation n'était pas assez catastrophique, on n'a même pas essayé d'engager la responsabilité civile de l'exploitant lors des tractations. Il faut bien s'accrocher quand on lit : le Syndic précise que la finalité du préavis est positive en ce sens que l'accord trouvé avec l'ancien exploitant a permis d'exploiter le restaurant durant l'été 2019. Mais, le résultat de la négociation, c'est quoi ? On a tout cédé et encore, ce qui n'avait pas lieu.

Je m'étonne également de lire dans le rapport de la COFIN, la fameuse histoire des CHF 30'000.00 de garantie, peut-être que le Syndic pourra nous dire quand est-ce qu'il nous a renseignés de manière correcte et je n'arrive pas à comprendre quel était l'intérêt de la Municipalité et quel était l'intérêt de l'exploitant, d'abandonner les loyers, de verser une indemnité, de libérer une garantie bancaire ? Et tout ça, au projet d'une société anonyme qui était en très grande difficulté à ce moment-là et actuellement en liquidation. Merci au Syndic de répondre à ma question.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je ne referai pas toute l'histoire qui vient d'être faite et de manière tout à fait remarquable par Monsieur Deillon, même si je l'aurais sans doute racontée un peu autrement. C'est vrai que l'histoire du restaurant de la piscine, c'est un peu un feuilleton et à chaque épisode, on finit par se demander ce qui va se passer après. Il y a eu des premières difficultés, la Municipalité a essayé de trouver des réponses. D'autres difficultés s'en sont suivies, liées au contexte, etc., je ne reviens pas là-dessus. Je pense que ce qui a manqué en l'état actuel dans ce préavis, pour le groupe socialiste, c'est une mise en évidence de l'entier de ce parcours difficile, avec les questions qui se sont posées, les résolutions qui ont été prises et dont on peut dire rétrospectivement qu'elles n'étaient peut-être pas du tout adéquates et à partir de là, qu'est-ce qui va être modifié pour qu'il y ait réellement une gestion de ce restaurant qui soit efficiente, serrée, cadrée pour que cela ne se reproduise pas.

C'est peut-être cette analyse, on pourrait parler de système qualité où à un moment donné, on fait le bilan et on modifie les processus de contrôle, etc, qui n'a pas été faite et le groupe socialiste a l'impression qu'une nouvelle fois, il est amené à voter un crédit d'à peu près CHF 150'000.00, en plus pour des réfections. On se demande comment se fait-il que huit ans après, il faille refaire tout ça. Quelle est la part de responsabilité de celui qui détenait le restaurant ? Pourquoi n'y a-t-il pas eu des contrôles du service des domaines pour voir dans quel état étaient pas seulement les bâtiments, le restaurant qu'on voyait, mais tout le reste ? Qu'est-ce qui a manqué en terme de contrôle de la part de notre administration communale pour qu'on se retrouve avec un problème de plus et une réfection qu'il fallait faire.

Ce que nous aimerions entendre ce soir de la part de la Municipalité, c'est quelles sont les mesures très concrètes pour le contrôle de loyer, pour la surveillance de l'état du restaurant, des cuisines, de toute l'infrastructure ? Qu'est-ce qui a été prévu pour qu'on ne se retrouve pas face à quelque chose qui sera le xème épisode ? Je remercie, j' imagine Monsieur le Syndic ou Monsieur Mattia de répondre si possible à cette question. Je préciserai encore, puisque j'ai la parole, que dans le groupe socialiste, chacun votera en son âme et conscience.

Monsieur le Conseiller Philippe Schroff (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Personne ne peut se réjouir ni se féliciter d'en arriver à cette dépense de près de CHF 200'000.00 due essentiellement à un locataire indélicat qui a montré un manque certain de professionnalisme depuis de nombreuses années, Monsieur Deillon l'a souligné.

Nous estimons que la Municipalité a fait tout ce qu'elle a pu pour régler au mieux une situation des plus délicates, étant entendu que le droit de bail protège très bien les locataires, au détriment des propriétaires. Laisser faire la justice au détriment d'une ouverture pour nos baigneurs aurait été intéressant. Très certainement, nous n'aurions pas dû payer au précédent locataire une indemnité, mais le manque à gagner n'aurait-il pas été à la hauteur de cette même indemnité ? Nul le saura, mais la justice dans ce contexte aurait pu aller au bout de la réflexion, il aurait été sûrement intéressant de pouvoir suivre ce qu'il en serait advenu.

Cela étant dit, une large majorité du groupe PLR vous recommande d'accepter ce préavis.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans ma précédente intervention, je ne me suis pas encore lancé à l'eau, mais j'aimerais revenir maintenant sur la légitimité d'une partie des conclusions du préavis. On nous demande l'autorisation de prélever CHF 100'000.00 sur le fonds d'aide au logement et à l'économie. A grand peine, j'ai retrouvé le règlement de ce fonds, alors j'espère qu'il n'a pas été modifié depuis, mais je constate que la destination du fonds est, entre autres de financer toutes les actions propres à favoriser l'accession au logement et à faciliter le développement du commerce et de l'artisanat à Prilly. Je ne suis pas sûr que de couvrir des loyers paumés par une société en faillite ou en liquidation soit dans l'objectif de faciliter le développement du commerce et de l'artisanat de Prilly.

L'article 5 dit que dans l'esprit de l'article 4, le capital du fonds pourra financer l'acquisition de biens fonciers, il y a deux paragraphes qui concernent des achats de bâtiments via des sociétés immobilières et autres, l'achat de titres pour l'autre et enfin, on dit que dans des cas exceptionnels, il peut être utilisé pour l'octroi de prêts à l'investissement remboursable, aux conditions fixées par la Municipalité, je ne suis pas sûr du tout non plus que la couverture des loyers non encaissés avec une société avec qui on a fait une convention où on abandonne tout, je crois que cela ne correspond pas à l'esprit du règlement du fonds. A moins que ce fonds n'ait été modifié, je ne sais pas, je pense qu'on ne peut pas accepter de telles conclusions.

Madame la Conseillère Rebecca Joly (Les Verts) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Je vais être extrêmement brève, parce qu'en fait ma collègue Patrizia Clivaz Luchez a dit à peu près ce que nous voulions dire. Cette histoire est une triste histoire. Ce qui nous a un peu dérangé chez les Verts en lisant le préavis, c'est le sentiment que les leçons n'avaient pas forcément toutes été tirées de cette mésaventure. Ce genre de problème peut se représenter et ce qui est important selon nous est de savoir quels processus ont été mis en place, quels bilans ont été tirés des différentes étapes de la procédure, notamment est-ce qu'un bilan a été tiré avec le conseil de la Municipalité pour la procédure judiciaire ? Qu'est-ce qu'on ferait autrement ? C'est un peu cela qui nous manquait dans ce préavis et c'est cela peut-être qu'on attend un peu ce soir, en complément aussi des questions qui ont déjà été posées par mes préopinants. Il y avait une question notamment sur quelle est la part des travaux qui avaient été effectués pour la remise en état qui étaient en fait dus à l'entretien normal et quelle était la part qui était due à une véritable remise en état ? Si ces chiffres étaient disponibles ?

Monsieur le Conseiller Roger Saugy (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Ce préavis concernant la nouvelle exploitation à la piscine de Prilly, les travaux qui y ont été faits, fait partie des défaites que j'ai essuyées devant ce Conseil communal. Monsieur Deillon a rappelé que c'était un vote serré, c'était même tellement serré qu'il y avait une voix de différence et j'étais furieux contre moi de ne pas avoir senti qu'on devait trouver une voix de plus pour que cela ne passe pas.

C'est donc une vieille histoire, comme d'autres que j'ai vécues et c'est une vieille histoire qui doit nous servir de leçon. Je rappelle que les raisons de notre opposition, les minoritaires moins un, étaient multiples. En premier, le calendrier des travaux. En effet, faire les travaux au moment où on allait fermer la piscine, ça allait poser un problème d'exploitation réel et cela, on ne peut pas le reprocher au nouveau gérant, qui est parti dans des conditions mauvaises. Deuxièmement, il y avait un autre truc troublant, c'est que j'avais découvert quelques jours avant la séance du Conseil, que l'exploitant mettait sur internet toutes les indications que la Commission du Conseil n'avait pas encore reçues, notamment le nouveau prix du loyer et d'autres affaires. Troisièmement, on a fait un choix, vous avez fait un choix, puisque j'étais contre, dans une situation complexe. Est-ce qu'on voulait une buvette de piscine ou un restaurant de qualité ? Et là, peut-être que la dualité des deux solutions rendait aussi l'exploitation complexe.

J'en reviens à ma vieille expérience de Prilly. Il y a eu des incidents à plusieurs reprises avec le contrôle des denrées alimentaires. Il y a des choses qui ne sont pas racontables, mais c'est aussi une sécurité pour la commune de penser qu'une personne extérieure s'occupe du contrôle des denrées alimentaires. Cela a peut-être encouragé la Municipalité à croire qu'elle ne devait pas aller mettre son nez dans cette exploitation, parce que nous sommes les propriétaires. Déjà dans les autres restaurants de la région, la Municipalité a une responsabilité et là, elle était beaucoup plus grande. Ici, je pense qu'on a fait preuve d'une certaine légèreté et j'aimerais qu'à l'avenir, maintenant où on est de plus en plus conscients dans la population que la qualité de ce qui a dans les magasins et les restaurants doit être mieux contrôlée, j'espère que l'on va mettre le poids sur un contrôle plus sérieux qu'à l'époque.

D'autre part, les heures que nous vivons avec le virus vont rendre la situation de pas mal d'exploitations, de restaurants, de cafés très difficile et à Prilly, certains vont friser la faillite. Il est important qu'on les soutienne, mais comme le disait Monsieur Deillon, ce n'est pas une aide au logement qui apparait dans ces comptes-là, cela doit être dans une autre comptabilité. La première tranche avait été corrigée et la Municipalité avait accepté de ne pas prélever sur le fonds d'aide au logement et je la remercie de m'avoir écouté. J'espère qu'elle va de nouveau nous écouter, ce n'est pas une question d'aide au logement et aux commerces de notre région, c'est une question d'une instabilité, celle de la piscine, due à divers événements et celles qui vont se présenter maintenant à la situation du virus. Donc, j'aimerais que cette leçon nous serve. A ceux qui ont voté oui sans se rendre compte que le projet n'était pas totalement fiable, que certaines choses n'avaient pas été négociées et le préavis parle en effet des interventions de l'UDC sur des sandwiches à des prix impossibles, sur d'autres choses et je pense en effet qu'il faut que nous soyons nous tous plus attentifs à ce genre de situation et que les commissions de gestion soient conscientes que ça fait aussi partie de leur travail. Responsabilité partagée, donc.

Monsieur le Conseiller Philippe Cretegy (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

J'aimerais juste mentionner que la Commission de gestion s'est préoccupée depuis plusieurs années de la situation et à moult reprises, a posé beaucoup de questions à la Municipalité, en particulier à Monsieur le Syndic, concernant ces différentes problématiques du restaurant de la piscine. Cette année encore, nous avons eu des discussions à ce sujet et la Commission de gestion, dans son rapport, va proposer une observation qui dit ceci : au vu du montant très important relatif à la remise en état de l'établissement de la piscine, CHF 92'138.01, selon le préavis 10-2020, la Commission de gestion souhaite que la Municipalité prenne les dispositions nécessaires au travers d'un contrôle annuel, outre les contrôles sanitaires habituels.

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (Les Verts) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je parle en mon nom cette fois-ci. J'aimerais qu'on arrive à me convaincre de ne pas refuser ce préavis. Le problème que j'ai avec ce dossier, on a le droit de faire des erreurs, dans mon travail, j'en fait souvent, on a souvent des projets qui se passent mal, souvent ce n'est pas noir ou blanc, il y a des choses qui vont bien et d'autres qui vont mal, mais ce qui est important, c'est qu'une fois que le projet est fini ou même pendant, ce serait encore mieux, on prend le temps, on s'assied, on discute de ce qui marche et de ce qui ne marche pas et on met des choses en place pour que cela se passe mieux la fois suivante.

Dans ce préavis, malheureusement, je ne vois pas de trace de cela. Quand nous avons discuté des feux du LEB il y a quelques mois, c'était la même chose déjà. Je pense que ce genre de préavis où on vient demander au Conseil communal de l'argent après coup, c'est important qu'il y ait un chapitre, quelque chose qui explique ce qui va se passer. C'est pour cette raison et non pas à cause de l'échec lui-même, que je pense en tous cas à ce moment-là de la soirée, refuser ce préavis.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Monsieur Deillon, je ne vais pas vous répondre sur tout, parce que vous avez répété ce qu'il y a dans le rapport de la Commission des finances et comme sans doute vous en êtes, quand on dit un ou une commissaire, c'est vous qui avez relevé, c'est votre droit le plus strict, tous ces éléments. Vous les avez déjà mis dans le rapport, on ne va pas vous y répondre maintenant, puisque vous avez déjà exposé et nous vous avons exposé en commission certaines choses qui, bien sûr, ne vous ont pas convenues, ce que je peux aussi comprendre. Mais par rapport à tout ce que vous avez dit, vous n'avez fait que répéter ce qu'il y avait dans le rapport, donc, je n'y reviendrai pas. Il y a juste votre question, alors qui peut se comprendre sur l'utilisation du fonds d'aide à l'économie et là, on peut se poser la question, mais mon collègue Antoine Reymond des finances, sur tout ce qu'il a discuté avec le boursier, qui a accepté comptablement cette façon de faire. Alors, est-ce qu'il avait raison, le droit, etc. ? C'est un professionnel, je ne le suis pas, vous tirerez votre conclusion quand Monsieur Reymond vous répondra là-dessus.

Si je prends toutes celles et ceux qui sont intervenues, c'est bien normal que sur un sujet pareil, vous pensez bien que nous n'allions pas penser que vous alliez applaudir comme la semaine passée, j'en suis parfaitement conscient, on en est comme vous extrêmement, on va dire navrés de cette situation.

Alors, si j'ai bien compris dans le préavis, on ne l'a pas assez écrit, on n'a pas assez montré cette forme d'humilité que vous attendiez par écrit par rapport à ça. Alors, ce soir, je me déshabille ou je ne sais pas ce que je fais, mais je vous dis simplement qu'on est aussi désolés que vous de cette situation, parce qu'elle est arrivée pour des raisons, peut-être avec une part de responsabilité et même sûrement pour des réactions qui n'ont pas été peut-être immédiates par certaines choses. Je ne suis pas persuadé que si on avait pris des mesures immédiates par rapport à l'exploitant et à la protection qu'il a par rapport au bail, même si c'était un sous locataire, je suis persuadé qu'on partait aussi en procédure, par rapport à certaines choses, mais peut-être que le résultat financier eût été peut-être un peu différent. Ça, c'est possible, Madame Clivaz Luchez. S'il faut cette forme d'humilité, c'est aujourd'hui, ce soir, je prends la responsabilité, comme je suis là depuis le début dans cette histoire et que mes collègues derrière sont peut-être un petit peu plus neufs par rapport à ça et ils ont pris l'affaire au vol par rapport à tout ce qui s'est passé depuis 2012, ça fait quand même huit ans, c'est vrai que je suis le seul responsable d'avoir causé ces CHF 192'000.00 de dépenses. Bon, on va pouvoir expliquer certaines choses par rapport à ça et on est contrit, que voulez-vous que j'utilise comme adjectif qu'on aurait dû mettre dans le rapport ? Est-ce que cela aurait convenu à la Commission des finances par rapport à cette forme d'humilité que nous n'avons pas eue dans le document que nous vous avons envoyé à vous toutes et tous ? On s'excuse platement de ne pas l'avoir fait.

Ensuite, si j'ai bien compris, Madame Clivez Luchez, vous pourriez, soit vous abstenir, etc., si on vous prouvait ce soir que nous avons tiré les leçons ? C'est un petit peu ça, le préavis également ne le montre pas. Je dois vous avouer qu'on s'est peut-être un petit peu trompés quand on a voulu faire acte de transparence. On a été dans la transparence totale au niveau des sommes. Vous avez vu qu'il y a un détail absolument incroyable et c'est assez rare que dans un crédit complémentaire, c'est quand même financier, qu'on le veuille ou non, nous vous demandons une somme, une dépense que nous devons expliquer par rapport à des objets précis de ce qui a été dépensé, sinon vous nous direz : c'est comme cette histoire ? Vous avez mis CHF 92'000.00 et on ne connaît même pas les détails, etc.

Ça, on estime avoir fait juste, en tout cas sur cet aspect de la transparence au niveau comptable pour vous montrer où on a mis à part l'histoire du fonds d'aide à l'économie par rapport à ces loyers. Les leçons qu'on en a tiré ? Forcément, on n'espère pas rencontrer deux fois un personnage comme ça, alors ça c'est sûr, par rapport à ce qui s'est passé. Je précise juste et sans du tout trahir quoi que ce soit, qu'on le veuille ou non, certains disent non parce qu'ils nous ont posé de multiples questions par rapport à des interpellations, mais les faits qui ont conduit à cesser nos relations avec lui, d'avoir ensuite la police du commerce qui ferme son restaurant en 2018, ce sont des faits qui sont montés en puissance et qui ont fait, à un moment donné, qu'il y avait des raisons nécessaires et suffisantes, premièrement de la part de la police du commerce de fermer le restaurant et deuxièmement pour nous ensuite d'aller plus loin au niveau de ce que l'on fait avec notre avocat pour voir comment cela va se terminer, trouver la meilleure solution possible.

C'est peut-être là aussi dans le préavis quand on vous dit que c'est positif, on aurait peut-être dû utiliser un autre terme, c'est positif par rapport à ce qu'il y aurait pu se passer. Je vous donnerai la position d'une personne qui nous connaît bien et qui est Madame la Préfète par rapport à cet objet, mais je la lirai en fin d'intervention. Quelle leçon on en a tiré ? On a déjà pris des exploitants qui sont des professionnels. Ils sont des professionnels. L'ancien exploitant était là, il était sous locataire de Monsieur B, comme vous dites, et à partir de là, on a continué avec lui un moment jusqu'à ce qu'on n'a plus pu.

Il était seul aux commandes de cet énorme navire, ce bateau, je reviendrai après sur Monsieur Saugy, qui est revenu en arrière sur huit ans pour dire qu'on avait fait une bêtise de reconstruire ce restaurant. Ça, c'est peut-être une autre affaire que j'aborderai quand je traiterai son intervention. Nous avons donc pris des professionnels, des gens qui ont l'habitude de la restauration, des gens qui ont les moyens d'assumer la gestion et les incontournables problèmes financiers qu'il pourrait y avoir pour un tel établissement. Ce sont des gens qui nous ont plu au niveau de leur dynamisme aussi. Ils étaient déjà plusieurs, il n'est pas seul comme l'ancien exploitant. Quand vous êtes quatre avec des fonctions bien précises par rapport à qui pilote ce restaurant, pour nous, c'est une marque de confiance qu'on peut leur octroyer par rapport à cette situation. Je rappelle juste qu'il y avait huit dossiers d'exploitants qui étaient sur la table. Ils sont sortis en tête, parce que qu'ils avaient des qualités avec des moyens aussi financiers. On ne peut pas dire combien ils ont de possibilités d'investir pour quoi que ce soit, mais vous l'avez aussi vu, ce n'est pas du tout présent dans le rapport de la Commission des finances. Je peux le comprendre, parce que vous avez bien mis le point sur ce qui fait mal et sur ce qui ne va pas, mais par contre, ils ont quand même mis CHF 294'000.00 pour relancer ce bateau, de façon à ce qu'on ait quelque chose qui tienne la route, qui soit de qualité.

Certains d'entre vous doutent de la qualité, mais je vous propose d'y aller. Y êtes-vous allés ? Ceux qui en ce moment disent : est-ce que ça valu la peine qu'on mette l'argent qu'on vous demande ce soir pour le restaurant tel qu'il est maintenant ? Allez-y et après, vous nous direz si cela vaut ou pas la peine, au moins vous aurez été voir d'abord. Certains trouvent que les prix sont chers, une carte avec des prix excessifs. La carte, c'est de CHF 18.00 à CHF 52.00. Oui, CHF 52.00, ce n'est pas rien, mais CHF 18.00, ce n'est pas cher. Une pizza et des pâtes avec une sauce de maison à CHF 18.00, je m'excuse, mais on peut dire que c'est un prix raisonnable. Par contre, en effet, ils ont des plats un petit peu plus relevés, comme un plateau de mer royal ou que sais-je, un tomahawk, ça s'appelle comme ça, une côte de bœuf rassie, celle-là est à CHF 52.00.

Il y a donc une palette de prix qui à notre avis, la Municipalité, fait que ce restaurant est resté accessible à toutes les bourses. C'est déjà une leçon qu'on peut tirer. Avant, ce n'était pas si cher que ça, mais la nourriture qu'on avait parfois laissait à désirer, le service ne suivait pas, etc. Il y avait beaucoup de choses qui n'allaient pas et qui sont corrigées par rapport au nouvel exploitant qui maintenant performe. On a d'ailleurs quelques problèmes avec les voisins, parce qu'il y a beaucoup de monde et qu'en nocturne, forcément, cela crée un petit peu de bruit et maintenant, on doit gérer un peu ça. Donc, quand je vous dis que ça marche bien, oui, ça marche bien et c'est pour ça que la Municipalité est aussi contente d'avoir pu relancer ce restaurant de cette façon.

Ensuite, en ce qui concerne les précautions, ça rejoint un petit peu ce que Madame Joly disait, on a un peu amélioré ou précisé le bail. Le bail était un petit peu trop léger avec justement une personne qui ne rendait pas ce qu'elle devait rendre. A un moment donné, il faut avoir un document précis sur lequel on peut se baser pour intervenir. Avec le nouveau bail signé avec le nouvel exploitant, nous avons ainsi tiré les leçons par rapport à l'ancien bail. En ce qui concerne l'entretien, nous n'avons pas pris la précaution d'aller voir. Je précise juste et pour ceux qui sont dans le milieu de l'immobilier ou autre genre de profession, je vous rappelle qu'à part le fait que vous allez manger à quelque part au restaurant et que vous regardez comment ça se passe et vous vous dites : ça, c'est sympa ou ça, c'est inadmissible, autrement dans les cuisines, les arrières et les locaux de dépôt, c'est la loi du bail qui s'impose. Essayez d'aller en tant que propriétaire dans le logement d'un locataire d'un appartement.

Vous devez demander l'autorisation, vous ne pouvez pas entrer comme vous voulez, c'est la sphère privée qui prévaut, nous avons fait vérifier cela et à un moment donné, c'est vrai qu'on n'a pas été sonner l'alarme où on aurait peut-être dû pour obtenir cette autorisation d'aller vérifier. On aurait peut-être pu insister beaucoup plus et trouver l'aspect légal pour vérifier ce qui s'y passait. Par contre, quand vous alliez dans le restaurant en général, je vous défiais de pouvoir dire si c'était insalubre et si les travaux d'entretien du plafond de la cuisine, ce qu'on a dû faire en matière impérative, parce qu'il y avait de la graisse partout. Comment est-ce qu'on aurait pu deviner que c'était dans cet état-là après huit ans ? Ce n'était pas possible, puisqu'on n'avait pas eu l'occasion officiellement d'aller vérifier. Mais, à un moment donné, en 2017, que s'est-il passé ? On était quand même un peu suspicieux de cette nonchalance, de laisser aller, etc., un peu générale. Nous avons donc mandaté et je crois que quelqu'un en a parlé lors de son intervention, le service de prévention de l'hygiène, la salubrité, par rapport à ce qui pouvait se passer dans ce restaurant et nous l'avons mandaté pour y aller.

Ils ont été faire une visite, une expertise et nous ont envoyé un rapport. Dans ce rapport, vous voulez savoir quel était l'adjectif qui a fait que la Municipalité n'a pas pu aller plus loin ? Passable ! Passable, Monsieur Deillon, c'est le service cantonal qui nous le dit. Quand vous dites au service cantonal : passable, ce n'est pas terrible, on pourrait peut-être penser à peu mieux ? Est-ce qu'il y a des moyens de savoir ce qui va ou ce qui ne va pas pour arriver à ce passable ? Et là, on vous répond que c'est la sphère privée, vous n'avez pas droit au rapport. C'est textuellement ce que le service cantonal, vous qui êtes député, dites-leur, ce n'est peut-être pas tellement normal que vous n'ayez pas donné à la Municipalité ce rapport-là. Nous ne l'avons pas eu, donc nous n'avons pas pu aller dans le détail dans ce qui, peut-être, aurait pu être constaté pour ensuite dire ce qui allait coûter cher ou remplacer ceci parce que c'est cassé, parce que ce n'est pas extraordinaire.

Donc, nous avons fait aussi cela. Les contrôles ont été effectués, les contrats d'entretien aussi au niveau du bail ont été très clairement beaucoup plus précisés, et c'est la commune, avant ce n'était pas le cas, il y avait un mélange entre la commune qui avait des sociétés d'électricité par exemple, avec un contrat d'entretien et de l'autre côté, le locataire avait un autre contrat avec une autre société pour autre chose et on s'est aperçu très clairement que ce locataire, qui avait un contrat avec la société x, y pour un objet, il ne l'a sollicitait pas et il n'y avait pas de travaux qui se faisaient, etc. Donc, là aussi, avec le nouveau bail, on a mis les choses au net et comme on a mis les choses au net, c'est nous maintenant qui avons les contrats d'entretien. On envoie la société faire l'entretien et c'est le locataire qui paie la facture. Ainsi, nous sommes au moins sûrs que c'est nous qui donnons l'ordre d'aller faire les travaux telle ou telle année, et on arrive à être beaucoup plus fiables par rapport à ceci.

Madame Clivez Luchez, j'ai essayé de vous expliquer qu'on a tiré les leçons. Oui, on est toujours meilleurs après et je le répète, on est peut-être un peu désolés que dans ce rapport qu'on voulait un peu trop technique, nous n'ayons pas mis tout ce que je suis en train de vous dire maintenant.

Madame Joly, leçons tirées, oui, je viens de le dire. Le bilan de la procédure, aurions-nous dû faire différemment ? Quand on parle avec l'avocat, pas tellement, puisqu'on avait choisi cette solution d'aller jusqu'au bout et de trouver une convention avec lui, à l'amiable. Juste en passant, la convention à l'amiable, je peux vous assurer qu'elle a été suscitée par qui, vous croyez ?

Par la présidente du tribunal qui nous a très clairement fait comprendre à Monsieur Mattia et moi qui étions au tribunal avec notre avocat et celui de la partie adverse, à un moment donné, elle nous a dit : Monsieur le Syndic, vous, collectivité publique, vous avez de l'argent, Monsieur ici est dans une situation difficile, il n'a plus d'argent. C'est vous qui devez donner quelque chose pour qu'il parte. On nous a dit textuellement ceci, Mesdames, Messieurs. Monsieur Deillon a fait l'addition de tout ce qu'on a donné et dans l'addition qu'on a faite, vous arrivez à un moment donné à une somme. Que se passe-t-il après ? La présidente suspend la séance et dit : Messieurs, allez-vous arranger et vous revenez dès que vous avez une solution. Vous partez, vous allez téléphoner à l'exploitant qui va venir pour lui demander combien il met, parce qu'il a mis aussi quelque chose dans les CHF 294'000.00, il faut le savoir. Pour arriver à CHF 294'000.00, il a quand même mis quelque chose avec tout le reste de l'aménagement. Vous dites : on propose ça. Cela se passe ainsi, notre avocat va vers leur avocat et leur demande s'ils sont d'accord. L'avocat de la partie adverse lui répond qu'ils ne sont pas encore d'accord. On revient et on réfléchit à ce qu'on pourrait faire pour arriver finalement à une solution pour qu'on puisse arrêter et signer cette convention à l'amiable, qu'il parte et qu'on puisse refaire ce restaurant et ensuite le rouvrir.

On dit et c'est là qu'on arrive à cette fameuse garantie bancaire de loyer qu'il avait, cette garantie, cela a été l'argument décisif à CHF 25'000.00 et non CHF 30'000.00 comme annoncé en commission et c'est ce que l'on a ajouté dans la convention. Vous dites : on met encore cela. On va vers la partie adverse et l'avocat de la partie adverse lui a quand même dit : faites attention de ne pas être trop exigeant, parce que ça va peut-être finalement capoter et la présidente, au lieu d'être de votre côté, va être de l'autre côté. Nous sommes donc arrivés à cette fameuse convention qui fait que quand nous avons signé, trois jours après, nous avons la clé. Je dis la clé, il y en avait en fait 16 au départ, nous en avons récupéré une. Il y en avait au moins une, mais après, vous pensez bien que nous avons dû changer tout le jeu, de manière à ce que l'on puisse être surs que ce bâtiment était fermé.

Voilà, je vous ai dit beaucoup de choses, je ne pensais pas en dire autant, mais je crois que vous avez posé des questions et vous avez besoin d'avoir des réponses. Madame Joly, avons-nous eu raison d'aller jusque-là ? Je vous lirai après ce qu'en pense Madame la Préfète, mais nous, on pense que nous avons eu raison et que ces CHF 192'000.00 par rapport à une procédure de 12 à 18 mois, 12 à 18 mois qu'on pouvait envisager si on n'avait pas abouti, on n'aurait en effet pas eu de loyer, on aurait eu des frais de procédure et d'avocat, parce qu'on aurait dû aller jusqu'au bout avec notre avocat et on aurait quand même eu, que vous le vouliez ou non, les choses sur lesquelles on a dû intervenir dans la cuisine et le reste, etc. De toute façon, on avait des frais par rapport à ce malheureux évènement lié à cette personne qui n'a pas assumé ce qu'elle devait par rapport à ça.

Madame Joly et Madame Clivaz Luchez, je pense que j'ai essayé de vous dire que oui, on a tiré les leçons de cette histoire, tant au niveau de ce qu'on a conclu comme papier, comme baux et également les conclusions que nous avons tirées sur cette procédure où on estime que la commune s'en est, même si c'est CHF 192'000.00 qu'on aurait bien aimé mettre ailleurs, bien tirée.

Merci Monsieur Cretegnny d'avoir rappelé que j'ai souvent informé la Commission de gestion de cette progression et de ce qui se passait par rapport à ça. C'est vrai que je n'ai pas informé la COFIN, parce que nous n'avions pas le résultat de l'arrangement au tribunal à ce moment-là en 2017 ou en 2018, etc., ce n'est qu'en 2019 ; quand en 2018, le restaurant a été fermé, on a été d'abord chez la Préfète pour une conciliation qui n'a pas fonctionné et ensuite, on a terminé au tribunal des baux.

C'est donc là qu'on a pu en effet dire à ce niveau-là, on est arrivé à telle somme et on va demander au Conseil communal, ce que l'on fait ce soir, ce crédit complémentaire aux comptes 2019 par rapport à cette dépense supplémentaire. Je suis désolé, je suis un petit peu long, mais vous avez besoin et envie d'avoir des renseignements pour, peut-être, accepter ce préavis complémentaire, j'essaie d'aller jusqu'au bout par rapport à ce que vous avez relevé.

Ensuite, Monsieur Saugy, forcément, vous êtes la mémoire de ce Conseil, vous avez en effet, je le reconnais, bataillé à un moment donné par rapport à ce restaurant et je suis quand même obligé de dire qu'on revient en arrière sur une décision de huit ans. Il y a huit ans. Maintenant, vous nous dites qu'on n'aurait jamais dû construire ce restaurant. Oui, par rapport à l'épisode de cet exploitant, peut-être, mais maintenant que ce restaurant est reparti de plus belle et qu'avec le site, avec la qualité de tout ce que je viens de vous dire, etc., et les nouveaux exploitants, non ! On a eu raison de le faire, même à une voix Monsieur Saugy. Par rapport à ça, je suis désolé, il y a des victoires, il y a des défaites, mais venir dire maintenant : « si on avait su cette histoire, je suis sûr que cela n'aurait pas passé », on revient quand même sérieusement en arrière. Pourquoi avons-nous dû refaire le restaurant ?

On nous dit, Monsieur Deillon dans son intervention, enfin, c'est sans doute lui, par rapport au rapport de la COFIN, il dit qu'on a construit ce restaurant, alors qu'on savait qu'il y aurait des problèmes ou que ça allait arriver, avec les prochains chantiers de la route de Broye et même de la Fleur-de-Lys, de la piscine. Mais, quand on a fermé le restaurant, premièrement, l'eau coulait toujours dans les tuyaux de la piscine, il était exclu qu'en 2011, on refasse la piscine. Il n'y avait donc pas de relation, en tout cas avec la piscine. La route de Broye a été décidée, elle a été faite en 2014-2015. Alors, venir me dire qu'en 2011, on devait savoir qu'en 2014-2015, on allait faire la route de Broye, je m'excuse, mais les années qui s'écoulaient entre deux, ce n'est pas possible, il n'y avait pas de préavis par le Conseil communal. Si après, vous venez nous dire huit ans après qu'on aurait mieux fait de ne pas faire ce restaurant, primo, vous ne le vouliez pas, c'est une chose, et deuxièmement, on ne pouvait pas se baser sur quelque chose qui n'était pas encore voté par le Conseil communal, à savoir les travaux de la route de Broye et de la piscine.

Maintenant, pourquoi avons-nous fermé ce restaurant ? Et cela, vous ne le savez pas. Il y a beaucoup de gens qui ne le savent pas. Pourquoi avons-nous fermé le restaurant et décidé en effet de ne pas faire une buvette et de le reconstruire comme il est maintenant ? On l'a refait, parce que le Canton nous avait supprimé la patente et l'autorisation d'exploiter le restaurant en 2011. Pourquoi ? Parce qu'il faisait 50 degrés dans la cuisine. Je vous laisse imaginer l'état des cuisiniers. 50 degrés, parce que c'était une buvette, il y a une vingtaine d'années, il n'y avait plus d'autorisation pour ouvrir ce restaurant. Que fait-on ? Vous avez proposé de mettre des Food trucks. Non, ce n'a pas été le choix de la Municipalité, on a décidé de refaire ce restaurant, on a présenté le préavis, il a été accepté, c'est vrai, de manière très serrée à 31-30, mais toujours est-il qu'il y avait une raison. On n'a pas simplement dit qu'on voulait changer ce restaurant et le remplacer par ce qui existe maintenant. Non, c'était une obligation. Autrement, on avait en effet des Food trucks, mais pas que pour une année, on devait trouver une solution par rapport à la longueur. Ceux qui viennent à la piscine, vous n'y allez peut-être pas Madame qui rigolez, simplement qu'il y a énormément de gens qui vont à cette piscine. Vous ne pouvez pas faire l'impasse sur un instrument de restauration par rapport à ce site et par rapport à la qualité du site de la piscine de Prilly. Beaucoup de gens n'imaginaient, peut-être que la piscine est plus importante que le restaurant, je suis d'accord, mais par contre, c'est un tout et là, nous avons estimé en 2011 qu'on pouvait refaire ce restaurant.

Vous remettez en question ce choix, c'est votre choix, il y a de temps en temps des choses qui réussissent, des choses qui nous plaisent ou d'autres pas. Il me semble que j'ai été exhaustif par rapport à ceux qui ont posé une question et je vais quand même vous lire, elle m'a autorisé de le faire, ce que Madame la Préfète m'a dit au téléphone. Elle m'a téléphoné exprès, puisqu'elle a lu le préavis et le rapport de la COFIN et c'est sa réaction. Elle est un peu étonnée de la teneur du rapport de la COFIN et surtout du refus du préavis. Elle estime à la lecture de ce préavis, que la Municipalité a fait tout son possible, à moindre coût, pour trouver une solution rapide à cet épineux dossier. Je vous rappelle que c'est elle qui a instruit la tentative de conciliation que nous avons eue avec Monsieur A et nos avocats, Monsieur Mattia était aussi présent, et nous avons été devant elle pour essayer de trouver une solution en effet plus rapide à un moment donné et il s'avère qu'il n'a pas voulu, il a dit : « Niet, on ira au tribunal des baux ».

Il savait pourquoi il allait au tribunal des baux. Alors là, vous avez sans doute un petit peu raison, pourquoi ? Parce qu'il savait que le tribunal des baux allait dire : « Donnez-lui quelque chose et ainsi il partira ». C'est ce qui s'est passé. Donc, Madame la Préfète dit que ce sujet a été conduit, d'après la Municipalité, dans les intérêts de la Commune, parce que si on a compris aussi un peu le rapport de la COFIN, qui nous envoie pas mal de missiles, mais c'est bien normal par rapport à une situation comme ça, sans doute, ce que nous avons proposé, ce à quoi nous avons abouti, la Préfète estime que nous avons préservé les intérêts de la Commune. Si vous ne la croyez pas ou ne croyez pas ce je suis en train de vous dire, vous lui téléphonez demain et elle vous expliquera ce qu'elle m'a expliqué ce matin au téléphone. Alors voilà, je m'excuse à nouveau, avec la Municipalité, de cette situation. Heureusement, ce n'est pas souvent. Vous avouerez que cet examen que je passe devant vous avec la Municipalité sur ce préavis, d'ailleurs la semaine a été assez chaude aussi sur d'autres sujets, mais enfin c'est comme ça, c'est la vie d'un politicien et on assume, bien sûr, on sera meilleurs sans doute demain par rapport à ce qui s'est passé et je vous remercie d'accepter ce crédit complémentaire ou de vous abstenir, mais ça serait mieux de le voter quand même.

Monsieur le Conseiller municipal Antoine Reymond (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'imagine que vous comprendrez que je sois un peu moins lyrique, puisqu'il s'agit ici de chiffres. C'est vrai que nous n'imaginions pas à la Municipalité que nous allions les uns et les autres, mais je n'étais pas dans ce Conseil à cette époque-là, ressasser ce qui s'est passé, bien ou mal, en 2011. On vient avec un préavis totalement transparent. On vous donne au centime près les montants qui ont été engagés afin de permettre la réouverture dans les circonstances qui viennent d'être décrites par le Syndic, la réouverture de ce qui est devenu maintenant l'Almara et qui était alors la Vague. Il y a plusieurs paquets. Il y a le paquet effectivement des frais d'honoraires et des expertises pour des dizaines de milliers de francs. Alors, il y a effectivement la remise en état. Ce qui est certain, c'est que, mais vous avez les chiffres dans le préavis, durant les années, il y a eu des montants qui ont été alloués pour la remise en état ou plus exactement pour le suivi du bâtiment. Cette somme budgétée était de l'ordre de CHF 10'000.00 et si vous suivez dans le rapport de la COFIN, nous avons donné les chiffres, les montants successivement investis, de telle sorte que ce qui était accessible et ce qui était visible en terme de réparation rendu nécessaire par le temps qui passait, que ces travaux ont pu effectivement être engagés.

Ensuite, quant à savoir et c'est la question de Madame Rebecca Joly, qui nous pose la question de savoir finalement quels sont les entretiens que l'on pourrait qualifier de courant.

Alors, c'est vrai que le bâtiment avait huit ans et que l'on peut estimer qu'il y a toute une série d'éléments qu'il n'y a pas lieu de restaurer ou de réparer dès lors, c'était quand même le problème et cela vient d'être souligné, que le bâtiment, que la cuisine et un certain nombre d'éléments techniques sont effectivement suivis. Mais comme nous étions privés de la possibilité de les contrôler et ceci est désormais corrigé, cela vient d'être dit, au travers du bail que nous avons signé, nous n'avions pas pu voir que le bâtiment, sur un certain nombre de points, se détériorait.

Vous avez la liste aux pages 3 et 4, remise en état de l'établissement, pages 3 et 4 de notre rapport. Tel quel, il est difficile de savoir et de répondre de manière précise à ce qui est dû à la vie normale du bâtiment et dès lors qu'un nouveau tenancier reprend le bâtiment, il est tout à fait normal que le bâtiment soit remis dans le meilleur état possible. J'y reviendrai, et il y a des découvertes que nous avons faites qui sont certainement des montants que nous n'aurions pas dû engager si le tenancier s'était occupé du bâtiment et d'un certain nombre d'éléments techniques de manière normale. Je prends par exemple remise en état, installation ventilation et pose nouvelle hotte pizza. Il y a là deux choses, oui, normalement, nous n'aurions pas dû devoir mettre en état la ventilation si nous avions pu la suivre. Par contre, d'installer une hotte pizza, ce qui était la demande des futurs tenanciers, mais ils y ont aussi contribué, dans la grosse somme d'argent qu'ils ont mise, c'est un montant de plus de CHF 10'000.00 qui est effectivement important et là, il est fort probable que nous aurions dû à ce moment-là, si les choses s'étaient déroulées de manière correcte, qu'à poser une hotte pizza. Voilà un des éléments, vous ne m'en voudrez pas si je ne reprends par tous les points, je peux les reprendre tous, mais vous voyez bien la difficulté.

Bien sûr, normalement quand on remet un certain nombre de clés, on redonne le même nombre de clés lorsqu'on quitte le bâtiment. Monsieur le Syndic l'a dit, il n'y en avait plus qu'une. Effectivement, ces montants-là ne sont pas des montants que nous aurions dû normalement mettre sur le bâtiment, dès lors que les choses auraient été traitées de manière correcte. Mais, la réparation du lave verres, le remplacement des filtres, le contrôle de l'extincteur, nous ne pouvons pas dire aujourd'hui quand la porte métallique de plus de CHF 4'600.00 était détériorée et si nous avions eu la possibilité de suivre le bâtiment, est-ce que nous aurons dû engager cette somme ? Là, c'est une situation un peu difficile, vraisemblablement il ne s'agit pas là de l'entretien courant. Une nouvelle friteuse à gaz, pose d'une nouvelle conduite pour le grill, je pense que tout le monde suit ou bien je vous embête un peu peut-être ?

La pose nouvelle d'une conduite de gaz pour le grill, c'est une nouveauté, effectivement, il n'y avait cette arrivée, c'était une demande des futurs tenanciers, certainement, ce n'est pas à mettre sous entretien courant, de même que l'acompte livraison friteuse à gaz non plus. Mais l'achat d'armoires électriques par exemple, séparation restaurant et information commune était par contre une nécessité, parce qu'aussi entre 2011 et la période dont nous parlons ici, la vie du bâtiment a montré qu'il y avait aussi, suite à la construction, des éléments à améliorer. Il y a énormément d'items, mais c'est vrai que c'est une question très importante et c'est le 3^{ème} paquet après les honoraires et les frais d'expertise.

Je ne reviens pas plus longuement sur les indemnités et les éléments conventionnels qui ont été dans la mesure du possible, parce que nous sommes aussi tenus au secret, puisque cette convention est entre plusieurs personnes, entre deux personnes et la Municipalité, la Commune et cette personne-là, nous ne pouvons pas en faire état plus loin et les non encaissements de loyers. Où faut-il prendre ? C'est une des questions qui a été posée, est-ce qu'il faut prendre cela sur le fonds de l'économie ? On pourrait rouvrir le débat sur le préavis suivant.

Dans le préavis COVID, nous proposons aussi, pour aider les commerçants qui se trouvent dans de graves difficultés, d'augmenter le fonds de l'économie, pour pouvoir aider des gens. Pourquoi ? Et, en l'occurrence par rapport à la Vague, pourquoi cela était-il nécessaire ? Parce que ça fait partie de l'économie, à Prilly, d'avoir un restaurant qui soit en bon état et qui fonctionne. Dans le paquet global de tout ce qu'il faut mettre ou il fallait mettre pour arriver à l'ouverture du restaurant, il nous a semblé opportun de prendre sur ce compte, parce que c'est de l'économie pour Prilly. Ce n'est pas la première fois et la Commission des finances le sait très bien, car nous en avons déjà parlé plus d'une fois, ce n'est pas la première fois que nous essayons d'aider au travers d'une prise en charge partielle ou non des loyers, un certain nombre de commerçants, y compris sauf erreur au moment où les travaux sur la route de Broye, etc., péjoraient la situation du restaurant, ceci pour un montant de CHF 51'000.00.

Si vous voulez, je crois que nous pouvons considérer, au-delà de la difficulté, de la manière dont le dossier a été mené et nous nous en sommes expliqués, l'argent qui a été mis, je ne parle pas évidemment des honoraires et frais d'expertise, des indemnités, des non-encaissements de loyers, cela va de soi, nous devrions considérer ces montants qui sont effectivement importants, CHF 81'000.00, auxquels se sont ajoutés les CHF 10'000.00 qui eux-mêmes étaient budgétés, donc CHF 91'000.00 et un peu plus, en fait, c'est un investissement. Désormais, le bâtiment est absolument dans un état parfait, il fonctionne parfaitement bien et les demandes qui étaient celles des actuels locataires ont pu être honorées, de telle sorte que la clientèle y est bien reçue, la cuisine y est bien faite, etc. et je reviens là-dessus pour le souligner, nous nous sommes donné les moyens pour suivre l'état du bâtiment, respectivement, puisque c'est plutôt là qu'il y avait des problèmes, l'état de la cuisine et du matériel que nous y avons mis. Sans doute qu'au changement de locataire, nous n'aurions pas mis de sommes pareilles pour le matériel, je ne parle pas des questions juridiques et des frais qui ont été encourus. Mais, lorsqu'on change ainsi de tenancier, il y a des frais de remise en état, de nouveau, sans doute pas à la même hauteur telle que nous vous les présentons, à hauteur de près de CHF 92'000.00, mais néanmoins une partie de ces montants-là auraient dû être engagés. Néanmoins, désormais, les choses étant ce qu'elles sont, nous avons un bâtiment qui est en bon état. Les frais juridiques, nous en avons parlé.

Je reviens juste en guise de conclusion sur cette transparence. Je me souviens de membres de la Commission des finances, nous nous sommes beaucoup vus, n'est-ce-pas Madame la présidente, tous ces préavis, les comptes, etc. ? Je me souviens de membres de la Commission des finances qui me disaient à la fin de l'année dernière : « Quoiqu'il en soit, vous allez mettre ça dans les comptes, vous allez cacher et on va passer un temps fou à rechercher où vous avez caché les montants liés à la Vague ». Et bien, pas du tout, vous avez tout. Alors, on peut porter le jugement que l'on veut sur la manière dont les choses se sont passées, mais je crois que le Syndic s'est largement expliqué au nom de la Municipalité sur cette question, mais vous avez tous les chiffres sous les yeux et si la COFIN avait voulu demander, comme elle le fait sur un certain nombre de points, une facture, etc., nous l'aurions fournie. Nous ne vous cachons rien. Dès qu'il a été constaté une situation finalement hors de contrôle, nous avons fait appel à des professionnels, en l'occurrence un avocat. Le problème que nous avons rencontré, ce n'est peut-être pas tant quant à savoir le moment où nous sommes intervenus ou pas, mais ce que le temps juridique, le temps judiciaire est un temps long. Entre le moment où nous prenons un avocat, le moment où il a étudié, il peut nous proposer des solutions. On va chez la Préfète pour essayer de trouver un arrangement à l'amiable et cela ne fonctionne pas et ainsi de suite.

C'est cela qui faut aussi bien comprendre, c'est que le temps jouait contre nous, plus exactement, ne jouait pas contre nous, mais jouait contre ce projet que nous avions de rendre vivant ce restaurant, de pouvoir profiter de la saison qui s'annonçait, parce que si nous l'avions pas fait, alors là, les montants auraient été encore plus importants en terme de loyers non rentrés, en terme d'image, alors que maintenant, ce restaurant fonctionne très très bien, avec du bon matériel et par conséquent, je vous demande au nom de la Municipalité d'accepter ce préavis, en espérant vous avoir fourni, peut-être pas moi, mais surtout le Syndic, toutes les raisons de le faire, d'accepter tel qu'amendé par la Commission des finances ce préavis sur cette question de la Vague.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'ai juste encore une précision que j'ai oubliée dans une intervention, soit Monsieur Deillon ou une autre personne qui avait posé la question. Vous vous étonnez que nous ne nous soyons pas retournés contre l'assureur de cette personne qui déjà n'avait pas beaucoup de moyens de toute façon. Il aurait fallu que nous nous retournions contre la RC, etc., et peut-être que nous aurions touché quelque chose. J'aimerais juste préciser que quand vous signez une convention à l'amiable dans un tribunal des baux pour que la personne donne la clé et parte, vous n'avez plus de possibilité d'aller vous retourner contre cette même personne, parce que c'est signé et que c'est ceci qui fait foi, ça vaut tant et à partir de là vous arrêtez. Ensuite, vous le voyez partir et vous avez récupéré l'objet. Donc, ce n'était pas possible avec la solution envisagée par la Municipalité de cette convention à l'amiable et nous estimons, comme la Préfète, que c'est une bonne idée.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le Syndic nous fait très bien l'article. Lorsque vous êtes dans une procédure civile, le juge vous propose de chercher une conciliation, il ne vous dit pas que vous devez tout abandonner et tout accepter. Une constante de Monsieur le Syndic, c'est que depuis plusieurs années, il ne répond pas aux questions. Monsieur le Syndic, je souhaiterais savoir une fois pour toutes, je l'ai déjà demandé en 2015 dans mon interpellation, pourquoi diable avons-nous libéré Monsieur B ? Monsieur B était engagé par un bail jusqu'en 2021. Il aurait pu aujourd'hui être actionné dans cette affaire. Après, il y a la question de ce dépôt de garantie bancaire. Alors, évidemment, si on abandonne CHF 25'000.00, ce n'est pas la même chose que si c'est CHF 60'000.00. Mais de grâce, pourquoi est-ce qu'en 2015, vous m'écrivez ? Alors, une fois en Commission, vous m'avez dit, parce que je vous rappelais ce que vous aviez dit l'année précédente, vous m'avez dit : « Monsieur Deillon, est-ce que vous avez un document signé ? ». Aujourd'hui, j'en ai un, Monsieur le Syndic, vous avez écrit avec signature et cachet de la Municipalité : à la signature du nouveau bail à loyer pour établissement public prenant effet le 1^{er} mai 2012, pour une durée de dix ans, une garantie a été constituée par un dépôt bancaire de CHF 60'000.00. Alors, c'est combien pour finir ? CHF 25'000.00 ? CHF 30'000.00 ? Vous nous dites CHF 25'000.00 ce soir, vous dites CHF 30'000.00 à la Commission, vous écriviez CHF 60'000.00. Enfin, c'est comme ça, on ne va de toute façon pas récupérer les sous.

Maintenant, que s'est-il passé en 2011 ? En 2011, on ne savait pas qu'on allait devoir faire de gros travaux à la piscine et on ne savait pas qu'il faudrait refaire la route de Broye.

Alors, ça je comprends bien, parce que pendant des années, depuis que je suis dans ce Conseil communal et pendant tout le temps qu'il a été là, il y avait un autre Conseiller qui vous réclamait une planification. Monsieur Buhlmann a réclamé pendant des années qu'on ait une planification, la preuve, on n'en avait pas, donc on ne s'est pas douté que l'on devrait refaire la piscine et la route entre-deux.

L'usage du fonds ? Je n'ai pas non plus de réponse. Le règlement du fonds précise dans quelles circonstances on peut l'utiliser et maintenant vous vous voulez faire autrement avec. Je ne sais pas, je ne suis pas juriste, je pensais que les juristes de la salle d'ailleurs allaient réagir. Finalement, si on a un fonds avec un règlement, mais que l'on se fiche du règlement, à quoi bon ? On prend les sous dans n'importe quel fonds et on en fait n'importe quoi.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je vais d'abord parler à titre personnel. Tout d'abord, Monsieur le Syndic, je vous remercie, j'ai entendu ce soir des excuses et ça, ça me fait plaisir. Je suis aussi satisfaite personnellement que vous ayez revu le contenu du bail, parce que pour moi, c'était quelque chose qui était important. Maintenant, si je parle au nom de la Commission des finances, je dois juste vous dire qu'en page 2, vous avez bien le montant de CHF 294'000.00 qui a été engagé par le nouveau propriétaire, donc nous l'avons bien cité. Ensuite, je vous suis reconnaissante au nom de la COFIN d'avoir reconnu que vous deviez informer normalement la Commission des finances de toute dépense extraordinaire déjà en 2019 et cet élément-là figure dans le préavis que nous avons voté au Conseil communal en 2016, c'est le préavis sur l'ensemble des compétences que nous déléguons à la Municipalité.

Finalement, il y a un élément que la Commission des finances n'a pas relevé, c'est ce que la Préfète a cité, c'est la notion d'intérêt de la commune, parce qu'on n'a pas du tout estimé le coût qu'aurait pu engendrer cette procédure. Nous vous avons entendu sur les délais, pour vous, c'était important d'aller vite, nous vous avons entendu sur l'objectif, l'objectif c'était de pouvoir laisser ouvert le restaurant. Par contre, cette notion de coût supplémentaire que le Conseil communal aurait peut-être dû engager pour une procédure, on n'en parle pas du tout dans le rapport.

Finalement, sur la proposition de Monsieur Deillon, Monsieur Deillon n'a pas fait d'amendement pour le moment. Au niveau technique et comptable, si c'est amendement devait être accepté, cela aurait un impact de CHF 51'000.00 sur le résultat total des comptes 2019 et je laisse voir Monsieur Deillon s'il souhaite déposer cet amendement ou pas.

Monsieur le Conseiller David Boulaz (Les Verts) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je m'étonne d'entendre dire que la visite d'un bailleur est difficile. Elle est autorisée moyennant de prévenir le locataire au préalable, sauf cas d'urgence, mais en droit suisse, elle n'est de loin pas impossible, notamment pour assurer son obligation d'entretien.

Une question à la Municipalité : Depuis quand est-elle assistée dans ce dossier ? Sous-entendu par un conseiller juridique ou un autre expert.

Et un étonnement à titre personnel, je ne sais pas si le reste de la COFIN le partagera, je suis un tout petit peu étonné que la Préfète intervienne dans un débat politique, alors qu'elle a un rôle, un devoir de réserve dans son intervention. C'est à tout le moins un peu perturbant.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Monsieur Deillon, les CHF 60'000.00 sont une garantie entre Monsieur B et Monsieur A, ce n'est pas avec la commune. La Commune avec Monsieur A, quand il est parti, la garantie de loyer était de CHF 25'000.00.

Ensuite, l'avocat, vous pensez bien que ce n'est pas en dernière instance ou à 2 semaines de la conciliation que nous l'avons pris, Monsieur Boulaz. Je ne sais pourquoi vous posez la question ? Est-ce que c'est trop tard ? Ou vous aimeriez savoir depuis quand ? Il faudrait que je recherche véritablement depuis quand, mais à mon avis, c'est bien au début 2017, en tout cas. C'est l'étude Wellauer, vous pouvez leur téléphoner pour savoir exactement quand c'était, je ne me rappelle plus tellement.

En ce qui concerne l'intervention de la Préfète. Si vous estimez que la Préfète n'a pas le droit, vous lui téléphonez aussi et vous l'engueulez. C'est l'organe de contrôle de la Commune et nous lui demandons son avis de temps en temps.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je suis désolé Monsieur le Syndic, vous n'avez toujours pas répondu à ma question.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Votre question, je n'arrive pas à y répondre, je m'en excuse et je n'ai donc pas de réponse.

Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia (Les Verts) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Par rapport à la vérification du restaurant du bien loué, sachez que notre service a quand même fait quand l'ancien tenancier était encore là, on a fait une visite, mais c'est vrai que c'est compliqué de voir qu'une friteuse ne fonctionne pas, à moins de faire la cuisine, c'est compliqué de voir qu'un frigo ne fonctionne plus, il y a des éléments comme ça qui étaient quand même difficiles à voir. Ce n'était aussi pas très bien rangé, c'est aussi difficile de voir ce qui est cassé derrière du stockage de matériel qui avait lieu dans beaucoup d'endroits. Quand on a vu aussi l'état en terme de désordre, en terme de propreté, c'est aussi ce qui nous a incités à voir si le service d'hygiène ne pouvait pas aller jeter un œil. C'est ce que vous a expliqué Monsieur le Syndic tout à l'heure, c'est que finalement le service d'hygiène a trouvé que c'était passable.

Monsieur le Conseiller municipal Olivier Jean-Petit-Matile (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je vous le dis franchement, je trouve que la discussion commence à durer quand même un tout petit peu trop sur un objet, maintenant, c'est fait, les choses sont faites, on ne va pas laisser tomber ce bâtiment. Il est maintenant en état de fonctionnement, il y a des erreurs certainement, mais je trouve qu'il faut passer dessus, c'est terminé, le bâtiment est là, si le restaurant marche, c'est un plus pour la Commune et je crois que je vais m'arrêter là, tout simplement.

Monsieur le Président prend la parole

La parole n'étant plus demandée, je vous propose que l'on passe à l'amendement, avant de lire les conclusions. Si vous êtes comme moi, vous avez l'impression que c'est antinomique de proposer un amendement et ensuite de refuser l'ensemble, c'est possible. Article 85, alinéa 4 et j'ai le rôle de vous avertir qu'on peut voter un amendement et être totalement libre ensuite de voter le fond même de l'objet. On a donc un amendement qui est assez simple, qui consiste à la conclusion no 1, juste après le chiffre, le montant CHF 142'807.81 à ajouter « aux comptes 2019 ».

Je sou mets donc cet amendement au vote.

Vote : l'amendement est accepté par 52 voix pour, 1 contre et 4 abstentions

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur le rapporteur pour la lecture des conclusions.

Monsieur le Conseiller David Boulaz (Les Verts) a la parole

Merci Monsieur le Président,

Afin d'éviter toute erreur de procédure, j'ai une question qui se pose dès lors qu'on recommande le rejet, ceux qui veulent l'acceptation votent non ? Parce que les conclusions que j'ai sont le rejet du préavis 10-2020, donc si on vote non. Je ne veux juste pas que vous soyez ennuyé sur un vote polémique et qu'on vous dise qu'il y a incompréhension.

Monsieur le Président réfléchit et demande à Monsieur le rapporteur de lire les conclusions.

Lecture des conclusions de la COFIN.

Monsieur le Président prend la parole

Je vous propose de procéder de la manière suivante. Je vais vous lire les conclusions et ceux qui les refusent, enfin ceux qui sont en faveur du rapport de la COFIN, donc refuser les conclusions, les refuseront. Est-ce assez clair ? Je lis donc les conclusions d'accepter le préavis et si vous êtes contre, vous votez contre. Je vous lis les conclusions du préavis amendé et si vous êtes d'accord avec ces conclusions, vous votez oui et si vous êtes contre, vous votez contre. Quand vous votez contre, c'est comme la COFIN. Est-ce assez clair maintenant ?

Monsieur le Président lit les conclusions.

Monsieur le Président précise que l'on peut passer maintenant au vote sur les conclusions amendées du préavis municipal.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 10-2020,
- ouï le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 142'807.81 aux comptes 2019 pour les travaux et autres éléments nécessaires à la reprise de l'activité du restaurant de la piscine par les nouveaux exploitants ;
2. de répartir ce montant comme suit :
 - CHF 10'669.80 sous «Administration générale», compte 3185.000.1100 «Honoraires/Frais d'expertises» ;
 - CHF 82'138.01 sous «Restaurant piscine Fleur-de-Lys», compte 3141.000.1740 «Entretien ordinaire» ;
 - CHF 50'000.00 sous «Restaurant piscine Fleur-de-Lys», compte 3189.014.1740 «Indemnités conventionnelles» ;
3. de prendre acte qu'à cela s'ajoutent des non-rentrees de loyers pour un montant de CHF 51'120.00 sous chapitre «Restaurant piscine Fleur-de-Lys» compte 3662.003.1740 «Aide à l'économie», compensées par un prélèvement sur le Fonds d'aide à l'économie.

Vote : les conclusions amendées du préavis municipal no 10-2020 sont acceptées par 28 voix pour, 13 voix contre et 11 abstentions.

Monsieur le Président prend la parole

Il est 22h50, je vous propose de continuer et je referai le point plus tard. Il y a encore le préavis 12-2020, ensuite peut-être des objets qui passent un peu plus rapidement, à moins que quelqu'un s'exprime contrairement. Ce n'est pas le cas.

Je passe au point 11 de l'ordre du jour.

11. Préavis municipal N° 12-2020 sollicitant un crédit complémentaire au budget 2020 pour le financement de subventions et aides diverses liées à la pandémie Covid-19.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Dupertuis, rapporteur de la Commission des finances.

Lecture du rapport de la Commission des finances (délibérations et vote final).

Monsieur le Président ouvre la discussion générale et demande si la parole est sollicitée.

Monsieur le Conseiller Philippe Schroff (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Tout d'abord, on ne peut que saluer la démarche, je pense qu'elle a le mérite de lister ces mesures nécessaires et toutes les mesures également possibles dans le contexte que nous vivons aujourd'hui. Elle amène quand même la lumière sur passablement de questions qu'on pourrait se poser et c'est très positif de notre point de vue. La collectivité doit prendre ses responsabilités, faire ce qui est possible pour atténuer les effets de cette crise sanitaire, bien que nos comptes s'abstiendraient volontiers de cette dépense extraordinaire, mais peut-on refuser l'extraordinaire ?

Ne pas aider maintenant peut aussi conduire à des dépenses supplémentaires demain. Je souhaite néanmoins rendre attentif la Municipalité de veiller à éviter autant que faire se peut les aides qui pourraient amener à des distorsions de concurrence. Accorder par exemple des réductions de loyer à des entreprises prilléraines favorisent passablement ces mêmes entreprises face à celles qui n'auraient rien obtenu de leurs propriétaires respectifs. Il s'agit également de prendre les garanties nécessaires que les aides qui seront octroyées le seront à bon escient et ça, je pense que c'est également une recommandation que l'on peut encore renforcer aujourd'hui. Je pense qu'en terme de conclusion, on peut dire qu'il s'agit d'être le plus juste possible dans la mesure du nécessaire.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans ce préavis, je me dois de déclarer mes intérêts. Je suis indépendant, petit entrepreneur en raison individuelle, je suis actif dans l'hébergement et la para hôtellerie, un secteur très touché par les effets collatéraux de la pandémie. Je suis employeur et je suis aussi père de deux enfants qu'il a fallu prendre en charge à la maison lors de la fermeture des écoles. Membre de la COFIN, je me dois d'intervenir maintenant pour vous faire part de ma contrariété. Vous aurez tous constaté que notre très sérieuse et très compétente COFIN ne s'est pas penchée sur la question qui devait être prioritaire pour elle. Notre commune peut-elle se permettre financièrement d'accepter ce préavis ? Quelles seront les conséquences financières pour notre commune ? Il y a évidemment un gros morceau de conséquences financières que nous pouvons que subir, mais pour le solde, il aurait été bon de se demander si ces dépenses sont raisonnables.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je tiens d'abord, au nom du groupe socialiste, à remercier la Municipalité et l'administration communale pour tout le travail qui a été fait pendant le COVID. Le COVID, nous ne l'avons pas choisi, nous l'avons subi plus ou moins, et certains l'ont subi et le subissent encore beaucoup plus que d'autres. La solidarité qui a prévalu entre les générations, ce qui a été mis à disposition du public, c'était vraiment un gros travail, un gros effort et merci beaucoup à toute l'administration pour tout ceci.

Après, bien sûr, la Commune n'avait pas forcément besoin de dépenser un million supplémentaire, même si les comptes 2019 sont effectivement positifs. Maintenant, face à une crise, que fait-on ? Est-ce qu'on laisse les gens au bord de la route ? Est-ce qu'on essaie d'en prendre le maximum avec nous sachant que c'est aussi une possibilité de récolter des impôts, c'est aussi de moindre frais à plus long terme.

Ce que le groupe a apprécié, c'est que les aides qui ont été données l'ont été aussi bien pour la petite enfance, le milieu scolaire, pour les familles, pour le tissu économique et vraiment l'ensemble des catégories qui existent à Prilly ont pu être prises en compte. Le groupe socialiste soutiendra ce préavis.

Madame la Conseillère Johanna Monney (Les Verts) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je vais donc commencer par une information générale sur la position des Verts et ensuite, je reviendrai avec des questions plus précises. Je rejoins aussi Madame Clivez Luchez pour remercier les employées et les employés pendant ce temps de crise, pour tout ce qu'ils ont pu faire, leur engagement, je pense que c'était vraiment nécessaire et magnifique, donc, merci à eux et à elles. Les Vertes et les Verts saluent ce préavis et les propositions de la Municipalité, afin d'apporter une aide dans plusieurs domaines pour faire face à cette crise.

L'arrivée de la COVID-19 a perturbé de nombreux domaines de nos vies, aussi bien sur le plan individuel, que collectif. Elle a mis à mal de nombreux secteurs et mis en difficulté des pans de notre économie. Mais, elle nous a aussi montré combien la solidarité était essentielle en temps de crise. Nous sommes sur le plan individuel appelés à faire preuve de responsabilité en suivant scrupuleusement, aujourd'hui plus que jamais, les directives de l'OFSP pour lutter contre le virus. J'en profite pour faire une parenthèse et d'encourager à titre très personnel de télécharger l'application SwissCovid qui peut vraiment sauver des vies et qui a été mis justement en place par l'OFSP. Nous sommes aussi appelés à faire preuve de solidarité et de prendre soin des plus vulnérables et des plus faibles d'entre nous. Nous avons vu que des magnifiques élans de solidarité se sont développés depuis le début de la crise. Cette solidarité, c'est aussi au niveau de la collectivité publique que nous devons la pratiquer. Une responsabilité rappelée d'ailleurs dans la constitution vaudoise.

C'est en effet le rôle des collectivités publiques d'aider les plus faibles de ses membres et d'allouer les ressources là où les besoins se font ressentir, que chacune, chacun trouve une place dans la société et c'est encore plus vrai en temps de crise. Il en va de la cohésion sociale et du bien vivre ensemble et à ce titre-là, le rôle de la commune est essentiel. En connaissant finement son tissu économique et social et les réalités du territoire qu'elle administre, elle sait précisément les aides nécessaires et peut apporter un soutien ciblé et efficace. Son action est dès lors essentielle, en complément aux aides cantonales et fédérales. Nous soutiendrons donc les Vertes et les Verts les conclusions de ce préavis. Nous saluons en particulier les aides supplémentaires apportées par la Municipalité à l'encadrement et la lutte contre le décrochage scolaire. Des élèves ont vu leur apprentissage chamboulé. Il n'a pas été évident pour tout le monde de suivre de manière sereine l'enseignement à distance, par manque d'infrastructures informatiques nécessaires à domicile ou en raison d'une inégalité de suivi par les parents, qui, comme le rappelle le préavis, ne sont pas des enseignants professionnels. Le soutien des périodes de rattrapage permettra de combler un peu ces inégalités. Ce sont les personnes qui sont amenées à construire notre société de demain que nous soutenons de cette manière en les outillant de la meilleure manière qui soit.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je pense que vous avez tous compris ce soir que l'enjeu principal n'est pas technique, mais bien politique. Par ce préavis, la Municipalité souhaite soutenir, à la fois les personnes morales et les personnes physiques. J'aimerais revenir sur la participation de chacun à une commission, c'est la responsabilité de toute personne de prendre la parole pour exprimer ses envies ou ses besoins, ses attentes au sein de la commission, mais pas après une commission. Si je reviens sur les possibilités de la Commune, notre dette est de 72 millions, il nous reste une marge d'à peu près 21 millions jusqu'à l'atteinte du plafond d'endettement pour la fin de la législature, soit dans à peu près une année. On a donc une certaine marge de manœuvre. Bien sûr que nous pourrions avoir un excédent de charges l'année prochaine, mais cet excédent de charges, on peut peut-être le supporter dans cette situation qui est extraordinaire pour notre société.

Monsieur le Conseiller municipal Antoine Reymond (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Tout d'abord pour vous remercier pour vos propos. Quelqu'un m'a posé la question et m'a demandé pourquoi déposer un préavis. Vous avez lu dans les journaux que toute une série de communes ont modifié leurs comptes 2019 voyant les résultats et les conséquences du COVID et ont versé, dès lors qu'ils avaient un bénéfice, une partie de ces montants sur un compte d'attente en vue de. Nous, nous avons souhaité fonctionner autrement, de telle sorte que vous soyez au courant de deux choses, vous l'étiez déjà, mais il fallait mettre des chiffres. Un des efforts que nous souhaitons et j'imagine que vous êtes en grande majorité d'accord avec cela, les efforts que nous souhaitons et les efforts que nous souhaitons engager. Une partie de ces efforts, nous y reviendrons Monsieur le Président lorsque nous prendrons, point par point, c'est vrai qu'une partie de ces efforts nous sont imposés. Quand il faut ouvrir des écoles et nettoyer deux fois par jour, il faut trouver du personnel. Vous ne nous en voudrez pas de ne pas vous avoir réunis uniquement pour en parler. Mais, il y a d'autres domaines où il s'agit d'un acte libre et politique sur l'aide aux plus défavorisés, qui sont encore plus défavorisés. J'en parlais avec le responsable du service social, il travaille sous la direction de Madame Bourquin Büchi, les demandes arrivent, évidemment qu'elles augmentent. Nous avons déjà 16 dossiers pour les petits commerces. Ceux qui veulent encore déposer un dossier ont jusqu'à demain soir minuit, le cachet de la poste faisant foi, j'imagine. Donc, nous sommes dans une situation, comme nous tous et dans bien d'autres domaines, plus grave que ceci, que les finances, nous n'avons pas choisie.

Pouvons-nous assumer ? Avons-nous le choix de ne pas assumer ? Avons-nous le choix de regarder ailleurs et de se dire : on verra bien que qui va se passer ? Si vous prenez le tableau qui figure en conclusion, vous voyez là où nous sommes aujourd'hui, c'est-à-dire ce que nous vous demandons en terme d'autorisation de dépenser pour faire face à l'immédiat, mais vous voyez aussi ce que cela va nous coûter, pour autant que nous puissions le savoir, nous avons pris une fourchette qui correspond exactement, - 10% sur les personnes physiques et - 15% sur les personnes morales, qui correspond exactement à la fourchette de l'Union des communes vaudoises et de toute une série de communes. On verra ce qui arrivera. Mais, vous voyez qu'effectivement cela pèse, d'abord la vie des gens, peut-être la vôtre ou dans votre entourage et cela pèse nos finances. Mais, nous ne voulions pas regarder à côté et par conséquent, nous estimons qu'il est de notre responsabilité d'engager ces montants. CHF 1'470'000.00 qui sont pris sur les fonds, c'est beaucoup d'argent, mais si vous regardez le manque à gagner, dès cette année vraisemblablement, sans doute, en tout cas les deux années suivantes, en terme de non rentrée d'impôts, vous voyez dans quoi on va. Alors, oui, ça va être difficile, oui, ça va être compliqué, quoiqu'il en soit, on n'a pas le choix, il faut donc se serrer les coudes et il faut avancer dans ce sens-là.

J'aimerais ensuite dire deux choses. Tant l'aide à l'économie, tant l'aide aux personnes au travers de l'aide sociale, nous avons des procédures, il ne s'agit pas de saupoudrer des sommes à qui les demande. Dans les deux cas, ce sont des dossiers solidement établis, qui sont présentés à la Municipalité et c'est la Municipalité qui décide. C'est très important, parce que vous pouvez et vous devez pouvoir nous faire confiance dans la gestion de ces moyens qui sont dans leurs montants d'une part, mais aussi du fait de la situation, qui sont tout à fait exceptionnels. Nous pourrons là-aussi, comme nous le faisons maintenant bien sûr, il y aura un décompte lorsqu'il y aura les comptes 2020 avec les sommes, telles qu'elles ont pu être utilisées et attribuées.

La COFIN nous dit que ce sont des sommes spéculatives. Oui, nous avons estimé et nous verrons la réalité, mais il nous semble en tout cas que dans les offres d'aide que nous pouvons fournir pour l'aide scolaire et les deux fois CHF 300'000.00, etc., il nous semble que c'est plausible. Si nous dépensons moins, nous dépenserons moins et nous ne dépasserons pas plus que les moyens que vous allez, je l'espère, nous attribuer ce soir. Ce n'est donc pas un chèque en blanc. Nous allons gérer cela avec la précision, l'exactitude et le sens de la justice, de la dignité des personnes, dès lors qu'elles viennent nous demander de l'aide qu'elles sont en droit d'attendre de nous.

Nous sommes dans une situation difficile, nous y sommes tous ensemble et je me rappelle de débats très intéressants à la constituante sur le rôle de l'Etat, des communes et nous l'avons bien vu dans la crise, nous avons mené une politique anti cyclique, nous avons la durée pour nous et nous avons vu énormément de commerces qui avaient très peu de liquidités et qui, au bout de deux ou trois mois, n'en pouvaient déjà plus et il faut pouvoir aider. Nous, nous avons la durée.

Un dernier mot encore, ce qui nous arrive et ce dans quoi nous sommes, en vue des pertes fiscales toujours estimées, on est d'accord, il faudra trouver des solutions dans la gestion des budgets, dans la gestion des comptes. Il ne faut pas rêver, c'est l'équivalent de treize points d'impôt. La situation est difficile, elle est grave, mais nous avons les moyens d'y faire face et j'espère, au nom de la Municipalité, que vous allez soutenir massivement ce préavis.

Monsieur le Président prend la parole

Si la parole n'est pas demandée, je propose de passer thème par thème dans l'ordre du préavis. Il y avait un premier thème qui était l'administration générale avec 5 rubriques, ressources humaines, piscine Fontadel, Fleur-de-Lys, restaurant de la piscine et informatique. Est-ce que quelqu'un demande la parole à ce sujet ?

Madame la Conseillère Johanna Monney (Les Verts) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Au nom des Verts, nous avons trois questions. Par rapport au restaurant de la piscine, je sais que c'est une question qui a été abordée en commission. Le fait que la Municipalité a décidé de suspendre les loyers de mi-mars à mi-juin et nous aurions voulu savoir précisément les éléments qui ont mené à cette décision, puisque les directives de l'OFSP ont permis aux restaurants d'ouvrir dès le 11 mai. Nous serions donc intéressés à avoir quelques précisions par rapport à cette décision d'étendre d'un mois en plus.

Deuxième point, pour ce qui concerne l'aide à l'économie, ce sera là le thème d'après, mais je l'aborde déjà, visiblement, la Municipalité a sélectionné de manière ciblée un certain nombre d'entreprises pour les informer personnellement, par courrier, des aides possibles, et les inciter à faire recours à ces aides. Les autres ont été informés simplement par le Prill'héraut. Comment se fait-il qu'il y ait eu une telle sélection et une différenciation dans l'information ? Si la Municipalité peut nous donner des précisions par rapport à cette décision là encore ? Sur quels critères ces entreprises qui ont été informées par courrier ont-elles été sélectionnées ? Par ailleurs, pour ce qui concerne l'octroi de ces aides, une fois que ces dossiers seront rentrés, quels seront les critères qui seront retenus pour décider de l'octroi de ces aides ou de les refuser ? On se demandait aussi si des critères écologiques et de durabilité des activités dans les entreprises sont et seront pris en compte.

Dernier point, c'est le fonds «Actions sociales diverses et Suzanne Crottaz» qui sera sollicité pour accorder des aides aux personnes en difficulté, nous aurions voulu savoir quel type d'aide sera soutenu par le biais de ce fonds ?

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'ai une question au sujet de la piscine de la Fleur-de-Lys. C'est un objet qui coûte, budgétairement en tout cas, CHF 1'250'000.00 par année au contribuable prilléran. On rajoutera probablement CHF 280'000.00 selon le préavis de cette année 2020. Ma question est la suivante : est-ce que les prillérans auront un avantage par rapport aux gens venus d'ailleurs pour pouvoir disposer de cette piscine pour laquelle, ils mettent beaucoup d'argent ? Par exemple, est-ce que l'on peut imaginer qu'une partie des entrées soient réservées aux gens de la Commune ?

Monsieur le Conseiller municipal Antoine Reymond (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Pour le restaurant, nous avons simplement suivi les fortes demandes qui arrivaient et que l'on voyait apparaître dans les journaux, qui étaient un appel, si vous êtes propriétaires, est-ce que vous êtes prêts, est-ce que vous êtes capables, est-ce que vous voulez faire un geste à l'égard de vos locataires ? A partir du moment où le restaurant était fermé, il nous est apparu tout à fait normal de ne pas facturer mars, avril et mai et donc, à partir de maintenant, les choses sont revenues à la normale et les loyers peuvent rentrer de manière tout à fait courante. C'est un appel à la responsabilité du propriétaire. Lausanne a fait ça pour tous ses établissements et autres, etc. Pour les piscines, je laisse Monsieur Mattia vous répondre.

Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia (Les Verts) a la parole

Monsieur le Président,

Il faut savoir effectivement qu'on a un accord entre cinq piscines. Toutes les piscines de la région, Lausanne, Pully, Renens et Prilly ont été confrontées au même problème. Comment faire pour accueillir du monde avec les normes COVID ? Au départ, on nous parlait de 1000 personnes au maximum par piscine et encore, selon la taille de la piscine bien évidemment, mais en tout cas à Prilly, les premières informations nous disaient qu'on ne pourrait pas être plus de 1000 personnes.

Je vous laisse imaginer ce que cela pouvait engendrer, un jour où il fait plus de 30 degrés, c'est le week-end, tout le monde veut aller à la piscine, limiter ça à 1000 personnes... Nous avons eu toute une réflexion au sein des cinq piscines de comment on allait faire pour pouvoir accueillir du monde, faire des tournus, mettre des horaires, des réservations, tout ça, ce sont des choses qui engendrent des coûts. Heureusement, avant l'ouverture, on est passé à 2500 personnes, ce qui commençait à être quand même une fréquentation beaucoup plus normale de notre piscine, mais cela a nécessité la pose de tourniquets et d'un système de comptage, pour savoir à tout moment combien il y avait de personnes dans la piscine et cela a un coût. Les autres piscines ont eu exactement les mêmes problèmes. Certaines étaient déjà plus ou moins équipées, d'autres pas du tout. Il y a aussi toute la question de la sécurité. Que fait-on quand des personnes font la queue et qu'ils ne respectent pas les distances sociales ? Est-ce qu'il faut quand même engager des services de sécurité pour pouvoir faire la police ?

On a eu beaucoup de questionnements. Venir aujourd'hui nous demander dans quelle mesure notre piscine devrait favoriser l'accueil des prillérans, alors que toutes les autres piscines de la région ont les mêmes problèmes et ne se posent pas la question de savoir si on est des gens de Renens ou de Prilly quand on y va, cela ne va pas être possible, il faut bien imaginer ça. Déjà qu'aujourd'hui, le temps d'attente aux caisses est un petit peu plus long, parce qu'on doit donner des tickets pour que le système fonctionne, qu'on puisse faire tourner le tourniquet et comptabiliser les personnes qui entrent et qui sortent, si en plus il faut s'assurer que la personne est bien de Prilly, cela devient ingérable au niveau de la gestion quotidienne. Donc, il n'y a rien de particulier qui est fait pour la population de Prilly par rapport aux autres populations. Bien sûr, on accueille volontiers toutes les autres populations à la piscine de Prilly, sachant qu'aujourd'hui, les normes sont passées de 2500 personnes à 4000 personnes qui peuvent être accueillies à la piscine de Prilly, ce qui fait finalement une utilisation quasiment normale, il faut simplement continuer à respecter les normes, les distances sociales et les autres normes du COVID.

Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Dupertuis (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Cela concerne la suspension des 3 mois de loyer au restaurant de la piscine. Je me porte en faux sur ce qu'affirme Monsieur Reymond. On a l'habitude dans cette commune de faire des comparaisons avec d'autres communes. J'ai voulu une fois pour toutes essayer de voir si ce qu'on nous disait était toujours vrai et je constate que le service des gérances de la Ville de Lausanne m'a répondu très clairement que ce n'était pas 3 mois, mais 2 mois qu'ils accordaient à tous leurs établissements publics. Je ne comprends pas encore aujourd'hui pourquoi on fait un mois de plus à Prilly.

Monsieur le Président prend la parole

Merci beaucoup, s'il n'y a plus de questions ou de commentaires sur le thème de l'administration générale, on va passer aux finances. Nous avons d'ores et déjà une intervention de Madame Monney. Monsieur Deillon, vous voulez aussi ajouter quelque chose ?

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je vais vous parler de la gestion d'une petite entreprise, d'une petite affaire. Créer une entreprise, une petite affaire, être indépendant, c'est une aventure, c'est un choix. On souhaite pouvoir y gagner sa vie, de préférence mieux, on prend un certain risque pour avoir certains avantages en contrepartie. Une petite entreprise, ça se bichonne, il faut en prendre soin, il faut la dorloter pour lui apporter rentabilité et surtout pour qu'elle dure. Pour aller loin, il faut ménager sa monture. Une petite entreprise, une petite affaire, ça ne doit pas être un citron qu'on presse, ni un animal de somme que l'on épuise et que l'on affaiblit. C'est une jolie image, mais dans la réalité, qu'est-ce que cela signifie ? Dans la pratique, lorsqu'on gère une petite entreprise, une petite affaire, il faut peu à peu la solidifier. Il faut être prévoyant et prudent, ceci pour pouvoir investir et/ou passer des crises.

Peu à peu, il faut créer des réserves, ce n'est pas facile, car les réserves que l'on crée sont issues de bénéfices, bénéfices que l'on réalise et qui sont soumis à l'impôt. C'est tout autant d'argent qu'un propriétaire ne peut pas reprendre pour lui, de salaire dont il ne se sert pas. Lorsqu'on a été prévoyant et raisonnable, il devient possible d'investir pour se développer. Se développer ? Oui, mais à un rythme adapté à la petite entreprise pour ne pas la couler. Si l'on a été prévoyant et raisonnable, il est aussi possible de passer les différentes difficultés qui se présentent sur la route. Régulièrement, les imprévus plus ou moins graves se présentent. Ralentissement économique, difficultés d'approvisionnement, maladie de l'exploitant ou de sa famille, météo ingrate, etc.

Aujourd'hui, ce sont les retombées économiques dues à une pandémie sont l'ampleur n'est pas encore connue. Les indépendants raisonnables et prévoyants y font face. La Municipalité veut distribuer CHF 300'000.00 aux indépendants sous la forme de versements non remboursables et elle vise des entreprises qui auraient déjà obtenu une aide à l'échelon cantonal ou fédéral. Comme vous avez bien compris ma précédente explication sur la gestion d'une petite entreprise, vous comprenez déjà que les exploitants prévoyants devraient s'en sortir sans aide ou alors avec l'aide cantonale ou fédérale. Une aide non remboursable n'est absolument pas appropriée. La Confédération l'a très bien compris. Il serait tout à fait de bon augure de proposer des aides remboursables, dont les modalités de remboursement seraient douces, souples et flexibles, car lorsqu'un indépendant revient à bonne fortune, quoi de plus normal à ce qu'il rembourse selon ses moyens la collectivité. Un exemple encore plus réaliste serait qu'une exploitation, petite entreprise, petite affaire, obtienne une aide non remboursable et réalise un résultat bénéficiaire en fin d'année ou dans les années suivantes. L'aide non remboursable reçue contribuerait finalement qu'à alimenter son bénéfice, ceci aux frais du contribuable. A qui vont contribuer ces CHF 300'000.00 ? On apprend à la lecture du rapport de la COFIN que 68 PME et commerces ont été contacté par écrit pour les inciter au recours à la subvention.

La Municipalité a donc d'ores et déjà fait une sélection parmi les entreprises, 68 ont obtenu leur sympathie. Pour les autres, s'ils lisent le Prill'héraut, ils peuvent adresser une demande. Mais alors, quels sont les critères pour l'obtention de la subvention ? Moi, je trouve que ça n'est ni clair, ni équitable. Il semble que c'est exclusivement réservé aux locataires. C'est moche pour les entreprises qui ont été prévoyantes et qui sont dans leurs propres murs. Celles-ci ont aussi des charges liées à leurs locaux, même si ce n'est pas clairement un loyer. Les intérêts hypothécaires, les assurances, l'amortissement, les taxes en général et la taxe foncière en particulier, les abonnements, etc. J'ai, comme cela a été proposé dans le journal, demandé à la Bourse quelles conditions il faut remplir pour obtenir cette aide. En insistant, j'ai obtenu une réponse, bien peu précise, au point que je me demande si, en réalité, l'aide n'est pas réservée à qui la Municipalité souhaite faire un versement. Si le Président m'y autorise, je vais vous lire la réponse que j'ai reçue de la Bourse.

Monsieur le Président demande si c'est une longue réponse.

Monsieur Deillon lui répond par la négative.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

« Monsieur, je fais suite à votre réponse et je vous en remercie. Vous trouverez ci-après les éléments retenus par la Municipalité pour l'octroi d'une éventuelle aide. Je vous laisse le soin de parcourir ces éléments et, le cas échéant, de nous faire parvenir une demande à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Qui ? Entité indépendante, personne morale ou physique exploitant une activité commerciale ayant leur siège principal à Prilly.

Objectif de la subvention : couverture partielle du loyer payé durant l'arrêt complet ou partiel de l'activité, les loyers considérés sont des loyers nets, après déduction éventuelle de sous-locations et des aides de tiers, Confédération, Canton, privée, reçus dans le cadre du COVID-19.

Montant de la subvention : le montant de la subvention sera fixé selon les critères clairs, déterminés par la Municipalité et équitables pour l'ensemble des bénéficiaires, cette aide sera non remboursable.

Toute demande devra être déposée d'ici au 30 juin par e-mail, ce n'est pas le cachet postal qui fait foi visiblement, auprès de l'administration à l'attention du Boursier de Prilly, etc. et comprendra les documents suivants : contrat de bail ou de sous-location, preuve du paiement du loyer ou de réduction de l'activité, montant de la couverture déjà obtenue, coordonnées bancaires. En cas d'incertitude sur la possibilité ou pas de pouvoir bénéficier de cette aide, vous pouvez de toute façon envoyer un dossier qui aura une réponse positive ou négative.

Décision : la Municipalité demeure compétente pour tout montant, etc. »

Voilà, je trouve que les critères sont tout sauf clairs. En fait, ce sont les contribuables qui ont été prudents, qui ont payé des impôts sur des réserves qu'ils ont constituées, qui vont payer pour ceux qui n'ont pas eu cette sagesse. Peut-être que nos conseillers communaux juristes pourraient nous dire si la distribution d'argent à certaines entreprises avec une base aussi vague est possible ? A nouveau, comme pour le précédent préavis...Je me réfère au Règlement, qui a été accepté par notre Conseil, concernant le fonds d'aide au logement et à l'économie, qui précise bien à son article 4 que c'est pour favoriser l'accession à du logement et faciliter le développement du commerce et de l'artisanat à Prilly et dans l'article 5, qui précise l'esprit de l'article 4 et qui dit qu'il pourra enfin, dans des cas exceptionnels, être utilisé pour l'octroi de prêts à l'investissement, *bon là, c'est à l'exploitation, passe encore*, remboursables. Alors, grand dieu, pourquoi veut-on faire des prêts non remboursables ?

Monsieur le Président du Conseil prend la parole

Merci beaucoup. Il est 23h30, je vois que l'état de la salle fluctue, on est à peine au quorum avec 40 personnes. Je vous propose à 23h45 de faire le point pour savoir si on continue ou pas. L'article 59 dit simplement que si on n'a pas le quorum, on ne peut pas siéger. Nous étions 40 il y a quelques secondes, donc j'ai bien fait de rappeler les troupes. Nous en sommes aux finances, je passe volontiers la parole à Monsieur Raymond.

Monsieur le Conseiller municipal Antoine Reymond (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

L'information aux entreprises, oui, c'est vrai que nous avons envoyé 69 courriers en nous basant sur la connaissance que nous avons en parcourant la liste des entreprises sises à Prilly, la connaissance que nous avons de ces entreprises. D'abord, parce que nous voulions envoyer un courrier aux entreprises qui avaient leur siège à Prilly. Vous vous imaginez bien que nous n'avons pas envoyé de courrier à la COOP, ni à la banque BCV, etc.

Ensuite, comment avons-nous fonctionné ? Si vous avez été sur le site du Département de l'économie, vous aurez trouvé un document de 60 ou 70 pages qui répertoriait toutes les aides qui étaient proposées. En les parcourant, nous nous sommes rendus compte que les seuls critères sur lesquels nous pouvions avoir à posteriori un contrôle, c'était la question de la prise en charge d'une part des loyers. Pourquoi ? Parce que nous demandons aux personnes qui déposent un dossier, 16 à ce jour, de nous communiquer l'entier des dossiers qui ont déjà fait l'objet d'une analyse par les services des échelons supérieurs.

Par conséquent, nous avons déjà un dossier et ça fonctionne bien de ce point de vue-là, qui est complètement établi et qui a été checké du point de vue des différents critères, ce qui nous permet, puisque nous intervenons en queue de piste si j'ose dire, de savoir dès lors si nous pouvons ou non octroyer des montants. Nous ne pouvons pas donner les montants aujourd'hui, parce que si vous votez ces montants ce soir, nous sommes limités à la somme que nous allons mettre et que nous vous demandons, qui est de CHF 300'000.00. Au vu des dossiers qui sont arrivés, il m'est impossible ce soir, parce que nous n'en avons pas encore fait l'analyse, nous sommes à l'époque de la récolte, quant à savoir si ce montant sera suffisant ou non, vraisemblablement oui. Nous verrons ensuite dans quelle proportion nous prenons ou pas le solde de ces loyers qui, certes, sont difficiles à payer par toute une série d'entreprises. Il suffit d'ouvrir les journaux, il suffit d'entendre les gens pour savoir que tout le monde n'a pas, ne savent-ils pas gérer je n'en sais rien, la capacité de tenir le coup dans cette situation-là, sachant par ailleurs que la situation continue à être difficile pour bien des commerces. Voilà quels sont les critères que nous avons voulu utiliser.

Je suis désolé, mais nous n'avons pas la capacité d'envisager une quelconque prime à l'écologie, dès lors que tel ou tel petite commerce aurait une couleur plus verte qu'un autre, là, nous n'avons pas les critères qui nous le permettent.

Ensuite, de nouveau, le fonds à l'économie, je crains que ce fonds à l'époque où les personnes ont en fait le règlement, n'avaient pas songé au COVID. Nous sommes dans une situation de nouveau et qui ici peut dire qu'elle n'est pas difficile pour énormément de commerces, une situation particulière spécifique qui nous oblige à réagir vite et de manière proportionnée et de nouveau, il ne s'agit pas d'aider à l'aveugle des gens que nous aurions choisis en fonction de je ne sais trop quels critères subjectifs, nous voulons être justes.

Monsieur le Président passe au thème instruction publique.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Pour l'instruction publique, j'interviens ici pour deux raisons, la première, c'est que je suis sceptique.

Les élèves qui n'ont pas suivi l'enseignement à distance qui était proposé pendant la crise suivront-ils des cours d'appui ? La deuxième, je suis quand même aussi agacé, comme certainement différents parents dans cette salle, parce qu'on nous demande maintenant de financer des cours d'aide, nous sommes dans la 36^{ème} semaine et dernière semaine de l'enseignement dans ce canton, la 35^{ème} semaine vient de passer et tous les parents savent que depuis le début de la semaine passée, il ne se passe plus grand-chose à l'école. Les cours ont été remplacés par des activités récréatives. Alors, je trouve quand même cuisant que le contribuable soit appelé à financer CHF 30'000.00 pour l'encadrement scolaire, alors que les deux semaines complètes de fin d'année sont perdues.

Monsieur le Conseiller municipal Antoine Reymond (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Vous imaginez bien Mesdames, Messieurs, que je tiens particulièrement, comme aux autres points d'ailleurs, à ces CHF 30'000.00, en tant que responsable des écoles, parce que je l'ai bien vu, en étant en contact permanent avec les directions et avec un certain nombre d'enseignants, qu'il y avait là un vrai besoin. Il y a des enfants qui ont décroché, je dirais simplement que dans les établissements secondaires, avec le fil du temps, malgré tous les efforts de la direction, des enseignants, de la spécialiste écoles familles, etc., il y a 15 élèves, dont est resté durant pratiquement durant toute la période sans nouvelles, donc c'est un vrai besoin. Est-ce que cette somme sera utilisée dans l'attente ce que le Canton promet de mettre sur pied en terme de rattrapage scolaire au mois de septembre ? Je n'en sais rien. Ce que je sais par contre, c'est que dans les deux établissements, c'est quelque chose qui est reçu avec beaucoup de reconnaissance en disant : vous vous préoccupez d'enfants à qui nous pourrions apporter de l'aide.

Par ailleurs, il y a des institutions, des associations plus exactement, entre autres formées d'étudiants qui sont prêts à mettre à disposition un peu de leur temps contre une petite rémunération pour aider un certain nombre d'élèves dans le rattrapage scolaire et par conséquent, peut-être que ces enfants vont pouvoir faire appel à ces gens-là. De nouveau, on verra bien si on a utilisé cette somme ou pas. Quant à l'organisation scolaire sur les deux dernières années, les deux dernières semaines de la période que nous vivons aujourd'hui de l'année 2019 – 2020, je ne suis évidemment pas compétent, je ne pense pas, ce qui est une manière pléonasmique de parler, je sais que les enseignants travaillent, que les élèves sont formés et qu'il ne s'agit pas de manière déguisée de deux semaines de vacances supplémentaires.

Monsieur le Président prend la parole

Il est 23h40, je pense qu'on est à bout touchant et je vous propose de poursuivre au-delà de minuit, mais à c'est à vous de décider, à moins que quelqu'un ne propose de reporter la séance à demain, c'est aussi à vous de décider. Je précise que nous en sommes au préavis 12-2020 qui est à bout touchant, nous avons ensuite un postulat, une réponse à une interpellation et les questions et divers.

Celles et ceux qui sont d'accord de poursuivre après minuit sont priés de le faire en levant la main.

Vote : 17 voix pour, 25 voix contre, 5 absentions

Vous n'êtes pas favorables pour poursuivre la séance au-delà de minuit. Je vous propose de terminer au moins ce préavis, il nous reste quelques minutes et se pose la question après si on continue demain, une séance de relevée demain ou on reporte au mois d'août. Il restera un postulat que Madame Russbach avait envoyé, on le traiterait le 31 août, il y aurait la réponse à Madame Monney que l'on reporterait aussi, pas de questions, pas de divers et il me resterait à vous dire au revoir. Je vous propose de terminer le préavis 12-2020. Il reste la sécurité sociale comme thème, est-ce qu'il y a des questions à ce sujet ?

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je voudrais bien savoir qui sont les bénéficiaires de ces fonds. Chez nous, l'aide sociale n'oublie en principe personne et finalement, les conséquences de la crise sanitaire ne touchent pas forcément ou pas vraiment les bénéficiaires de l'aide sociale. Les bénéficiaires du R.I. ne sont pas pénalisés. Les personnes âgées ont touché leur retraite et aussi les prestations complémentaires pour les personnes qui y ont droit. Les chômeurs ne sont pas pénalisés. Les salariés n'ont pas été touchés. S'il devait y avoir une baisse de revenus, elle est compensée par la Caisse de chômage. Les indépendants et les petites entreprises ont pu bénéficier de prêts à 0% cautionnés par la Confédération. Qui donc parmi les habitants de Prilly, ceux qui habitent vraiment à Prilly, inscrits au contrôle des habitants, se trouveraient être les bénéficiaires ? J'aimerais savoir si l'argent sera distribué exclusivement à des personnes qui seraient enregistrées au contrôle des habitants.

Madame la Conseillère municipale Anne Bourquin Büchi

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Effectivement, les personnes qui sont enregistrées en Suisse, soit parce qu'ils sont de nationalité suisse, soit parce qu'ils ont un permis C, soit parce qu'ils ont un permis B, pour lesquels ils sont assurés, n'ont aucun souci et peuvent demander toutes les aides qu'ils veulent, le R.I., il y a des fonds ouverts par le R.I. pour aider ces personnes-là, des aides d'urgence du R.I.. Bien sûr que les retraités touchent leurs pensions comme il se doit, même si pour certains, ce n'est pas beaucoup, il y a les prestations complémentaires. Donc, toutes ces aides existent.

Maintenant, je pense que même vous, vous avez vu que, par exemple à Genève, il y avait des files de personnes qui avaient besoin d'aide. Là, c'est l'Etat de Genève qui a pris en charge ces aides. Ici à Prilly, du côté du bâtiment de Monsieur Gut, je crois, là où il y a les locaux de Au Cœur du Sud, quartiers solidaires, il y a eu les caddies du cœur et des files aussi de personnes qui venaient demander de l'aide. Donc, il y a des personnes qui sont soit des sans-papiers et qui ne sont pas inscrits à la Ville de Prilly, au contrôle des habitants, évidemment pas, mais qui habitent à Prilly en sous-location, chez certaines personnes. Il y a des personnes qui habitent à Prilly depuis de longues années. Je viens de recevoir une demande de quelqu'un qui est ici depuis 19 ans, par exemple, sans papiers, précaire. Il y a aussi tous les permis B qui sont touchés par la fameuse votation du 9 février 2014 que vous connaissez certainement, qui maintenant, s'ils demandent des aides sociales, risquent de ne plus pouvoir renouveler leur permis de travail et qui ne demandent donc plus d'aide sociale et qui tombent dans la précarité. Il y a toutes les femmes de ménage qui n'ont pas été payées dans les périodes où leurs employeurs n'avaient pas besoin d'elles, parce qu'ils faisaient eux-mêmes le ménage, ce qui est profondément illégal.

Il y a les petits travailleurs, des gens qui faisaient des marchés, des déménagements, des choses comme ça, ils font partie de notre tissu social, ils font partie de la prospérité suisse. Ils participent à notre prospérité. Ils se trouvent maintenant dans des situations extrêmement difficiles. Il y en a même qui tout d'un coup se sont fait délogé de chez eux, qui sont devenus SDF, parce qu'ils ne pouvaient plus payer un compatriote chez qui ils étaient hébergés, à des prix des fois absolument terribles. Donc, on a toute une population qui tombe dans la précarité. Ce que nous avons décidé, pour les aides sociales communales et avec le fonds Crottaz, parce que ce ne sont pas les aides sociales cantonales, ce sont bien celles communales, on a des aides sociales diverses, qu'on donne par le fonds Crottaz et d'habitude, ce sont des aides où des personnes viennent par exemple, un cas qui me vient en tête, la mère de famille qui n'a pas pu payer ses factures des services industriels, qui se trouve le vendredi et les services industriels l'informent qu'ils vont couper l'électricité.

Donc, le responsable de l'aide communale, ça lui est arrivé d'aller au services industriels avec la facture et la personne, pour régler cette facture. Ce sont des aides que l'on donne sur le fonds Crottaz, qui est un fonds municipal, ce sont des aides municipales et c'est la Municipalité qui décide comment elle donne ces aides-là. Chaque fois qu'il y a besoin d'une demande, sauf dans des cas de demandes urgentes, parce que dans une famille où il y a un bébé et que la famille va ne plus avoir d'électricité le week-end, là, on réagit parce que c'est une demande urgente et on a décidé de l'attribuer en discutant avec l'un ou l'autre collègue municipal. Sinon, toutes les demandes passent en municipalité. En général, on paie des factures.

Maintenant, dans la situation actuelle, on a des demandes d'aide de personnes qui sont gravement précarisées, qui se retrouvent à la rue, qui se retrouvent hébergées ici ou là, un mois chez un ami, un mois chez quelqu'un d'autre. A ces personnes-là, on va donner une aide financière ponctuelle et unique. On a fait un relevé de toutes les aides qui existent dans la région, dans le canton, les distributions de nourriture et de repas, les suivis sociaux, nous adressons ces personnes à ces relais-là, entre autre Caritas qui fait un gros boulot de ce type-là, pour que ces personnes soient suivies, parce que bien sûr, à la Commune, on n'a pas d'assistante sociale pour suivre des personnes en précarité, ce n'est pas un poste que nous avons. Le poste des aides sociales communales, c'est quelqu'un qui est chargé de distribuer de l'argent selon certains critères, bien sûr le Règlement de l'aide sociale communal, ce sont les personnes qui ont des PC et qui ont droit à CHF 500.00 pour les célibataires, CHF 800.00 pour les couples, l'aide au logement, des aides diverses pour les écoles de musique, etc. Ce n'est pas un assistant social. Donc, pour le suivi social de ces personnes précarisées, on les envoie ailleurs, mais on a des personnes pour qui on peut donner CHF 200.00 ou CHF 250.00, cela fait une réelle différence. S'ils ont habité à Prilly pendant certaines années, s'ils ont participé à la prospérité de notre collectivité, alors la collectivité peut prendre en charge et faire ce geste pour eux.

Monsieur le Président prend la parole

Il est 23h53, je pense qu'on a encore quelques minutes, Monsieur Deillon, vous voulez répondre ?

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Tout d'abord, Madame Bourquin Büchi, ce n'est pas illégal de faire son ménage soi-même, comme vous le dites. Ensuite, vous vous attendiez à ma question.

Oui, je lutte et je dis depuis des années qu'il ne faut pas accepter des personnes en situation irrégulière. C'est ce qui arrive, vous êtes irréguliers en suisse, il y a un pépin et ça devient quand même la catastrophe. Et là, encore une fois, la même chose que pour l'aide à l'économie. Moi, petit employeur, qui a des femmes de ménage pour faire les chambres, que je paie, déclarées, pour qui je paie toutes les assurances sociales, ça va être à moi de payer pour les autres qui n'ont pas été corrects, qui n'ont pas déclaré. Je trouve que ce n'est pas normal.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président passe la parole à Monsieur le rapporteur de la Commission des finances pour la lecture des conclusions.

Lecture des conclusions.

Monsieur le Président précise que l'on peut passer maintenant au vote sur les conclusions du préavis municipal.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 12-2020,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- d'accorder un montant supplémentaire au budget 2020 de CHF 1'000'000.00 pour couvrir les dépenses supplémentaires liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 par la Ville de Prilly ;
- de prélever le montant de CHF 100'000.00 au Fonds d'aide au logement et à l'économie ;
- de prélever le montant de CHF 150'000.00 au Fonds d'action sociales diverses et Suzanne Crottaz ;
- de prélever le montant de CHF 220'000.00 à la réserve générale ;
- de prendre acte des manques à gagner prévisibles dans les recettes budgétées 2020.

Vote : les conclusions du préavis municipal no 12-2020 sont acceptées par 46 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention.

Monsieur le Président prend la parole

Je vous ai demandé si vous vouliez poursuivre après minuit, vous ne l'avez pas souhaité. Je ne vous propose pas de faire une séance de relevée demain, à moins que quelqu'un ne le propose.

Ce n'est pas le cas.

Dès lors, je passe au contre-appel, point 12 de l'ordre du jour.

12. Contre-appel

On ne va pas faire le contre-appel, on vous a compté au moins 30 fois ce soir.

Je voulais quand même vous remercier pour cette année de ma présidence qui a été pour moi très très riche en apprentissage, cela a parfois passé très vite, parfois très lentement. Je trouve que les débats ont été tenus de manière très civile, cela me tenait à cœur et j'ai beaucoup apprécié, je vous en remercie aussi pour ça. J'ai un clin d'œil pour le Bureau et le Secrétaire qui sont toujours disponibles et très réactifs. Toutes les questions ont toujours été répondues très rapidement. Madame la future présidente a dit que cela s'est bien passé et c'est très agréable. Je souhaite à tout le monde de vivre cette expérience. Je souhaite à tout le monde, à vous tous et à vos proches un bel été, prenez bien soin de vous et aussi, je prends un anglicisme, mais je traduis en français, à ceux que vous aimez. Bonne soirée, merci beaucoup.

Applaudissements de l'assemblée.

29 juin 2020 – Heure : 23h58